

**Contrat Local de Santé de la
ville de Colomiers
2019/ 2022**

**Agir ensemble contre les inégalités
sociales et territoriales de santé**



Préambule

La réduction des Inégalités Sociales de Santé (ISS) est devenue, notamment avec la loi de santé publique de 2004 et la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST) du 21 juillet 2009, un enjeu majeur pour les politiques de santé.

En effet, malgré l'importante amélioration de l'état de santé de la population générale, comme en attestent des indicateurs de santé publique (allongement de l'espérance de vie, net recul de la mortalité infantile, etc.), force est de constater que les progrès accomplis ne profitent pas à tous de manière équitable. L'état de santé de la population est marqué par un paradoxe : un bon état de santé moyen mais des inégalités qui se creusent dès le plus jeune âge et se maintiennent tout au long de la vie. L'exemple le plus illustre et le plus flagrant demeure dans le delta de 7 ans d'espérance de vie entre un ouvrier et un cadre à l'âge de 35 ans. Si on s'intéresse à l'espérance de vie en bonne santé, l'écart est encore plus important puisque les cadres peuvent espérer vivre 10 ans de plus que les ouvriers sans incapacité fonctionnelle.

Ce constat interroge bien sûr l'accessibilité à notre système de santé (financière, culturelle ou sociale), toutefois les déterminants de santé que sont les conditions de travail, de vie, la qualité des liens sociaux, le niveau d'éducation ont un impact majeur sur les comportements face à la santé. Ce bref rappel montre la complexité des mécanismes et des leviers d'action à mobiliser, mais aussi l'indispensable coordination des interventions autour de ces questions.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie a choisi de faire de cette thématique une de ses priorités régionales et a décidé de promouvoir, dans ce cadre, les Contrats Locaux de Santé (CLS). Issus de la loi HPST, le CLS permet à l'échelle d'un territoire urbain ou rural d'élaborer, au regard d'un diagnostic partagé, en partenariat avec les élus locaux et les partenaires institutionnels, un programme d'action de lutte contre les ISS.

Le CLS se veut être un instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé.

Il décline, dans une dimension intersectorielle et sur un territoire restreint, le Projet Régional de Santé (PRS) dans le but :

- d'améliorer les contextes sociaux et environnementaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local ;
- de faciliter l'accès des personnes, notamment « démunies », aux droits, aux soins, aux services, et à la prévention et à la promotion de la santé ;
- d'assurer la promotion et le respect des droits des usagers du système de santé.

1. Le contexte du CLS 2 de la ville de Colomiers

Le périmètre du CLS concerne la ville de Colomiers. Situé à 13 km à l'ouest du centre de Toulouse, ce territoire urbain compte près de 40 000 habitants.

Dans le cadre du développement d'une politique d'action sociale et de lutte contre les inégalités, la ville a souhaité, par le biais du CLS, réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. La ville de Colomiers a ainsi, par courrier du 10 octobre 2012, sollicité l'ARS, pour la signature d'un CLS.

Le premier CLS, signé en 2014, était effectif pour une durée de 2 ans (2014-2015), puis deux avenants à ce dernier ont été signés pour le prolonger jusqu'en 2018.

Fort de son succès, les travaux pour la conclusion du CLS de deuxième génération se sont déroulés à partir de septembre 2018. Avec le soutien de la délégation départementale de l'ARS en Haute-Garonne, ainsi que la participation dynamique des acteurs du territoire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré le 11 mars 2019, a adopté à l'unanimité le renouvellement du CLS pour une durée de 4 ans. Ce nouveau CLS tend à fédérer davantage les initiatives columérines, à mobiliser les compétences pour agir ensemble, mais aussi à coordonner les actions.

2. Le diagnostic de territoire et les axes stratégiques du CLS 2

Dans une démarche projet de renouvellement du CLS de la ville de Colomiers, le diagnostic local de santé s'est appuyé sur une méthodologie en deux temps.

- Le premier temps correspond à celui du recueil et de l'analyse des données quantitatives relatives aux caractéristiques sociodémographiques, épidémiologiques et sanitaires ainsi qu'à celles relatives au recours et à l'offre de soins. Ce travail a été réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé Occitanie (**CREAI-ORS Occitanie**). Il a permis l'élaboration, en 2017, d'un Profil Santé pour la ville de Colomiers. La ville de Colomiers a également impulsé l'Analyse des Besoins Sociaux (**ABS**) en février 2017, pour engager un processus d'évaluation des besoins de la population et des réponses sociales apportées. Le **bilan du premier CLS** a permis de retracer son avancement et ses actions (*Annexe 1 : Bilan du CLS 2014-2018*) dans le but de mesurer l'impact de sa mise en place et d'être à même de préparer son renouvellement.
- Afin de compléter ces éléments quantitatifs, le second temps a été celui de la rencontre d'acteurs référents en matière de santé sur le territoire columérin. Les données qualitatives recueillies pendant l'enquête auprès professionnels de santé/ du social/ du médico-social ont été analysées.

2.1 Le diagnostic local de santé

La réalisation d'un diagnostic local de santé sur Colomiers permet de mettre en lumière plusieurs caractéristiques témoignant des besoins et des conditions de santé.

Contexte démographique

Deuxième ville de Haute-Garonne, Colomiers est également la quatorzième ville la plus peuplée d'Occitanie.

Colomiers est une ville dont les données socio-économiques montrent, d'une part un dynamisme certain et d'autre part, une relative paupérisation d'une frange de la population. Ce phénomène s'explique par ailleurs par la politique de mixité sociale engagée par la collectivité.

En cinq ans la population a augmenté de plus de 1 000 habitants en moyenne par an, soit un taux d'accroissement de 2,9%, supérieur à celui de Toulouse (+0,8%) et du département (+1,3%).

Cet accroissement démographique est en partie dû au solde migratoire et au solde naturel. En effet, la commune bénéficie d'une importante attractivité économique et démographique. De plus, le taux de natalité est passé de 13,5 naissances pour 1 000 habitants en 2008 à 15 naissances pour 1 000 habitants en 2013, soit une augmentation du taux de 10,5% contre une baisse générale dans la région et le reste de la France.

Le parc logement de la commune évolue avec sa population. En effet, en moyenne 2 000 logements sont construits tous les 5 ans. Il y a autant de propriétaires que de locataires, avec une population majoritairement installée depuis moins de 10 ans. Le parc social de la commune représente 28%.

Structure de la population par âge et par sexe

La population colomérine se caractérise par sa jeunesse avec 40 % de 0-29 ans.

- 1/3 de la population a moins de 25 ans, ce qui représente 11 681 enfants et jeunes dont 8 869 ont moins de 18 ans, soit 22,8 % de la population totale.
- 1/5 de la population a plus de 60 ans.
- 1/3 des ménages colomérins est composé de personnes seules et 42% des ménages n'ont pas d'enfant.
- 48% des plus de 80 ans et 26% des 65-79 ans vivent seules.

8,1% des ménages sont un couple avec enfant(s) et 12,7% des ménages sont des familles monoparentales.

Situation socio-économique (activité, emploi, chômage)

La ville de Colomiers est marquée par un certain dynamisme économique, lié à la proximité géographique de l'industrie aéronautique. Pour autant, des indicateurs de précarité sont relativement élevés et légitiment les moyens importants consacrés par la collectivité en termes d'offre sociale (Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Maisons citoyennes, tissu caritatif dense ...).

Le revenu annuel moyen par foyer en 2014 atteint 26 832 €, soit 3 537 € de plus que celui de la Région et 633 € de plus que celui de la France métropolitaine. Il reste toutefois inférieur à celui du bassin et de la Haute-Garonne (27 275 €).

La population active (15-64 ans) de Colomiers représente 77,3%, dont 67% sont en emploi. La répartition par catégorie socioprofessionnelle est représentée notamment par les professions intermédiaires (31,6%), les cadres (24%) et les ouvriers (27,8%).

La courbe du taux de chômage de la ville est similaire à la tendance nationale, ce sont les jeunes, les femmes et les seniors qui sont les plus touchés.

Les disparités augmentent avec : une hausse des chômeurs, une augmentation des cadres, une diminution des ouvriers/employés, et des emplois précaires avec une évolution constante.

Les revenus des colomérins sont essentiellement composés de revenus d'activité (salaire, allocations chômage, etc.).

La part de bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) a augmenté de 2009 à 2013 mais a diminué en 2016. Ainsi, en 2016, 6,4% de la population est bénéficiaire du RSA. Les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) représentent 2% de la population.

41,5% des allocataires de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) cumulant leurs ressources propres et les allocations ont des revenus inférieurs au SMIC.

12,6 % des allocataires ont des ressources supérieures au SMIC grâce aux prestations. Enfin, 8,2% des allocataires perçoivent moins de la moitié du SMIC. Pour 12% des allocataires, la part de prestations CAF correspond à 50% de leurs ressources et pour 15% les prestations CAF constituent leur unique ressource.

71% des enfants et jeunes de moins de 25 ans sont couverts par la CAF. 168 enfants colomérins sont bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), soit une augmentation de 29,7% entre 2012 et 2015.

Le taux de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) est de 11,2%. Ce sont les enfants et les adolescents qui sont majoritairement couverts par la CMUC et l'Aide Complémentaire Santé (ACS).

Les bénéficiaires en Affection Longue Durée (ALD) sont plus âgés, avec 55% de plus de 60 ans. Les bénéficiaires d'une pension d'invalidité se concentrent sur la classe d'âge 50-59, soit 61% de ces bénéficiaires contre 55% sur l'ensemble du département.

Le taux de pauvreté à Colomiers est de 13,4%, ce qui est inférieur au taux national (14,7%). Les moins de 30 ans sont les plus touchés par la pauvreté sur la commune avec un taux de 20,2%.

Enfance et jeunesse

Les effectifs des établissements scolaires sur Colomiers ont augmenté ces dix dernières années, avec de nombreuses ouvertures de classes.

L'année scolaire 2016-2017 comptait 1 617 élèves de maternelle, 2 469 élèves de primaire, 1 582 collégiens colomérins (sur 2 482 scolarisés) et près de 1 000 lycéens colomérins (sur 3 302 scolarisés). Parmi les habitants de 15 ans ou plus sortis du système scolaire, près de 7 000 sont sans diplôme (ou au plus brevet des collèges).

17% des enfants de 5 à 11 ans ont un téléviseur dans leur chambre et plus de trois enfants sur cinq ont un téléphone portable en 6^{ème}.

Près de 40% des enfants de 5 à 11 ans vont à pied à l'école et 41% des élèves de 6^{ème} pratiquent une activité physique extrascolaire. La part d'enfant en surcharge pondérale sur Colomiers est similaire à celle observée sur l'Académie de Toulouse.

L'usage régulier d'alcool et la consommation de cannabis des adolescents en Midi-Pyrénées sont supérieurs à la tendance métropolitaine.

Etat de santé de la population

Colomiers a une situation sanitaire relativement favorable, les taux de mortalités général et prématuré sont stables.

Les maladies cardio-vasculaires sont la première cause d'admission en ALD et deuxième cause de décès. Elles sont à l'origine en moyenne chaque année de 160 nouvelles admissions en ALD et d'environ 50 décès à Colomiers. En cinq ans, la mortalité par maladie cardio vasculaire a baissé de 20% et l'incidence a augmenté de 21%.

Les cancers sont la deuxième cause d'admission en ALD et première cause de mortalité. Ils sont à l'origine de 150 nouvelles admissions en ALD et 60 décès en moyenne chaque année à Colomiers. Ces chiffres restent significativement en dessous que ceux du niveau national et départemental.

Parmi les cancers, le cancer du poumon entraîne le plus grands nombre de décès (14 décès an), puis les cancers du côlon (7 décès par an) et le cancer du sein (5 décès par an).

Comportements de santé en Occitanie

▪ Surcharge pondérale

La surcharge pondérale concerne 47 % des hommes de 15 à 75 ans, et 31 % des femmes de la même tranche d'âge. Elle est croissante avec l'âge, plus élevée pour les personnes ayant un niveau inférieur au bac et pour celles vivant en milieu rural, cependant elle est moins présente chez les personnes vivant seules.

▪ Activité physique et sédentarité

68% des hommes pratiquent une activité physique élevée contre 50% chez les femmes. Elle est plus importante chez les 15-24 ans. Les ouvriers pratiquent moins d'activité physique que les cadres. La sédentarité concerne 48% des hommes de 15 à 75 ans et 42% des femmes de la même tranche d'âge.

▪ Alcool/ Tabac/ Cannabis

L'usage quotidien d'alcool des 15-75 ans concerne 18% des hommes et 6% des femmes. Il est croissant avec l'âge et est plus présent chez les personnes ayant un niveau inférieur au bac.

29% de hommes fument quotidiennement, contre 26% des femmes, cet usage est moins présent chez les hommes âgés de 55 à 75 ans et les cadres mais concerne plus les chômeurs, les personnes ayant un niveau inférieur au bac et les personnes vivants seules.

14 % des hommes ont consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois contre 6% des femmes, cet usage est plus présent dans la tranche d'âge 15-34 ans.

▪ Renoncement aux soins

13% des hommes contre 19% des femmes ont renoncé aux soins pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois. Ce renoncement est décroissant avec le niveau de revenu, il est supérieur chez les personnes sans couverture complémentaire, chez les chômeurs et les personnes seules.

Accès à la prévention et aux soins

▪ Recours à la prévention

48% des plus de 65 ans ont bénéficié de la vaccination remboursée en 2016. Ce taux est similaire à celui de la Haute-Garonne et supérieur de deux points à celui de l'Occitanie.

A Colomiers, 31,6% des femmes ont participé au dépistage organisé du cancer du sein, taux inférieur à celui de la Haute-Garonne et d'Occitanie et loin de l'objectif Européen (70%). Cependant le recours au dépistage individuel est plus important qu'en Occitanie (23,4% contre 12,9%).

Le taux de recours au dépistage du cancer du col de l'utérus est inférieur à Colomiers (26,9%) qu'en Haute Garonne (28,8%), mais supérieur à celui d'Occitanie (24,1%)

▪ Recours à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG)

Le taux recours à l'IVG des 15-49 ans sur Colomiers (8,9%) est significativement inférieur à celui des de la Haute-Garonne (11%) et d'Occitanie (13,8%)

L'offre de soins de 1^{er} recours

Nombre de professionnels de premier recours et part des professionnels âgés de 60 ans ou plus en 2017

INDICATEURS	COLOMIERS		Haute-Garonne	OCCITANIE
	Effectif	% 60 ans +	% 60 ans +	% 60 ans +
Offre de soins de premier recours				
1- Médecin généraliste libéral	42	45,2	34,4	36,5
2- Chirurgien- dentiste libéral	38	13,2	15,7	21,4
3- Infirmier libéral	54	16,7	12,5	13,1
4- Masseur-kinésithérapeute libéral	56	14,3	8,7	11,6

Sources : FNPS Base Erasme 2017 – Exploitation ORSMIP

En 2017, Colomiers compte 42 médecins généralistes libéraux, 38 dentistes libéraux, 56 masseurs kinésithérapeutes, 54 infirmiers libéraux.

L'offre sanitaire est relativement dense avec une densité de professionnels libéraux supérieure à celle du bassin ou du département mais avec une démographie médicale vieillissante.

La part des médecins généralistes libéraux âgés de 60 ans ou plus, s'élève à 45,2%, soit 4 médecins sur 10 âgés de 60 ans ou plus. Ce taux est plus élevé qu'en Haute Garonne (34,4%) et en Occitanie (36,5%). Soit une augmentation entre 2012 et 2016 de +34% de médecins âgés de 60 ans ou plus, contre une augmentation plus faible au niveau départemental (12,3%), régional (15,9%) et national (22,3%).

Évolution en % des densités de différents professionnels, entre 2012 et 2016

INDICATEURS	COLOMIERS	Haute-Garonne	OCCITANIE	FRANCE METROP.
Médecins généralistes libéraux (1)	-6,3	0,6	- 4,3	- 3,9
<i>dont âgés de 60 ans ou plus</i>	34,1	12,3	15,9	22,3
Dentistes libéraux	-4,2	2,6	2,5	0,2
Infirmiers libéraux	8,3	20,3	21,0	26,6
Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux	9,0	19,1	19,6	15,0

Sources : RPPS, ADELI (hors remplaçants et en activité non médicale), données au 1er janvier 2016 - Exploitation ORSMIP – CREAI-ORS LR

La densité des médecins généralistes a légèrement diminué entre 2012 et 2016 (-6,3%) ainsi que celle des dentistes libéraux (-4,2%). La tendance régionale montre une diminution du nombre de médecins généralistes et une augmentation du nombre de dentistes libéraux (+2.5%).

Le nombre d'infirmiers sur Colomiers a plus faiblement augmenté (8,3%) que ce que l'on observe au niveau départemental (20,3%), régional (21%) et national (26,6%).

Consommation de soins en Médecine, Chirurgie et Obstétrique (MCO)

A Colomiers, selon les statistiques de l'Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH) - Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information (PMSI), le nombre d'actes ambulatoires en psychiatrie s'élève à 17 486 en 2016 contre 10 264 en 2012. Près de 50% de ces actes sont réalisés au Centre Hospitalier Gérard Marchant.

En 2016, les séjours Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) (à temps complet et à temps partiel) à Colomiers s'élevaient à 19 624 journées en 2012 contre 21 504 en 2016. Près d'1/4 des Columérins ont été pris en charge à la Clinique des Pyrénées et 13% à la Clinique du Cabirol.

Le territoire compte une clinique MCO, deux établissements SSR et deux Centres Médico-Psychologiques (CMP), un enfant et un adulte.

2.2 Identification des besoins de santé et détermination des axes stratégiques du CLS

Il ressort de l'analyse des données quantitatives, de l'enquête qualitative et des offres sanitaires, médico-sociales et sociales du territoire columérin, un certain nombre de besoins de santé au sens large qui ont conduit à la détermination des axes stratégiques du CLS.

- Le premier besoin identifié concerne **l'organisation du système et de l'offre de santé**. Est évoqué l'intérêt de valoriser et d'optimiser l'organisation de l'offre. Une meilleure coordination, à la fois de la médecine ville/hôpital, ainsi que du sanitaire et des autres secteurs, serait en capacité d'organiser une offre de santé plus élargie, notamment pour les personnes en situation de précarité.
- Le deuxième principal besoin identifié concerne **les actions de prévention et d'éducation pour la santé à destination des enfants et des jeunes columérins**. Les thématiques mentionnées sont :
 - le besoin d'information et d'accompagnement pour les jeunes
 - l'équilibre alimentaire et activité sportive à l'école
 - les comportements à risque tel que les comportements addictifs, sexuels ...
 - les compétences psychosociales
 - la lutte contre les perturbateurs endocriniens
- Le troisième besoin prioritaire partiellement couvert touche **la population âgée**. Des besoins spécifiques concernent la promotion du bien vieillir et la prise en charge des personnes fragilisées, ou ayant des pathologies liées à l'âge.
- Le quatrième besoin concerne **la santé mentale et la souffrance psychosociale**. Il est relevé l'importance de promouvoir les actions en santé mentale de la ville de Colomiers par la structuration de ce qui existe déjà sur le territoire et la création d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM).
- Le cinquième besoin non couvert se rapporte à **la santé environnement**. Nouveauté du CLS, la santé environnement repose sur la question de : comment modifier les comportements pour qu'ils soient favorables à sa propre santé ? Les thématiques mentionnées sont notamment :
 - le besoin de réflexion sur les projets d'aménagement et d'urbanisme,
 - la mobilisation citoyenne ;
 - la promotion de la santé environnement chez les jeunes ;
 - la qualité de l'air.

L'analyse des caractéristiques relatives à l'offre et aux actions en santé sur le territoire columérin a mis en exergue deux points principaux :

- des **difficultés d'accès aux soins**, liées à un fort taux de renoncement aux soins, s'expliquant par les délais de prise en charge ;
- un **manque d'information et de coordination des acteurs et actions** en santé sur la ville.

L'identification des principaux besoins de santé mais également les principales difficultés sur le champ de la santé ont attiré l'attention sur la nécessité d'avoir un regard particulier pour certaines populations ayant des besoins spécifiques, à savoir les personnes âgées, la population jeune et les publics dits en situation de vulnérabilité dont la situation économique et sociale est fragile et pour qui, la santé n'est pas une priorité.

L'ensemble de ces éléments a fait émerger les axes stratégiques suivants :

1. **Valoriser et optimiser l'offre en santé du territoire au bénéfice de tous les Columérins, notamment en faveur des personnes vulnérables**
2. **Promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes**
3. **Promouvoir le bien vieillir à Colomiers**
4. **Valoriser les actions en santé mentale**
5. **Promouvoir un environnement et des comportements favorables à la santé**

3. L'articulation entre les signataires du CLS

3.1 Le CLS : instrument de dynamisation et de consolidation entre signataires

Le CLS est un engagement réciproque entre l'ARS Occitanie et la commune de Colomiers autour d'objectifs visant l'amélioration de la santé des habitants de la ville de Colomiers.

La démarche permet de sensibiliser les décideurs et acteurs locaux aux questions de santé. Il est créateur d'une dynamique de santé locale, cohérente et coordonnée, en réponse à des besoins clairement identifiés et partagés. Il participe ainsi à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Le CLS porte sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social et les déterminants de la santé.

3.2 Articulation avec la politique municipale de santé de la ville de Colomiers

Les communes au titre de leurs compétences, mettent en œuvre un certain nombre d'actions qui concourent à la santé et au bien-être de leurs habitants. Par leur connaissance de la population, des réalités et enjeux locaux, elles identifient les besoins et les demandes des citoyens.

Au travers de ses actions sociales et de solidarité, la ville de Colomiers (services municipaux, CCAS) est engagée, depuis plusieurs années, dans des démarches de prévention et d'accompagnement en matière de santé. L'Agenda 21 de la ville a également intégré dans plusieurs de ses actions, les questions de santé, particulièrement au travers du Programme National Nutrition Santé (PNNS).

3.3 Articulation avec le Contrat de Ville de Toulouse Métropole

Les actions prévues dans le CLS de la commune de Colomiers sont également en cohérence avec celles établies dans le programme d'action 9 du Contrat de Ville signé pour 2015-2020 : Réduire les inégalités sociales de santé en s'appuyant sur une démarche de promotion de la santé :

1. Promouvoir et développer des actions de promotion de la santé auprès de la population des quartiers prioritaires en privilégiant une approche globale des problématiques de santé publique
2. Faire évoluer les représentations sur la santé mentale et mieux appréhender les limites et les articulations entre les approches médicale, sociale et éducative
3. Prévenir, réduire et mieux accompagner les conduites à risques en s'appuyant sur les compétences psychosociales des jeunes et en soutenant la parentalité
4. Faciliter et accompagner la prévention, l'accès aux droits, aux soins et au dépistage organisé pour les personnes vulnérables et/ ou éloignées de ces dispositifs

La circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, se traduit par la prolongation des Contrats de ville jusqu'en 2022.

3.4 Les CLS dans la politique de santé de l'ARS Occitanie

Le nouveau cadre réglementaire, issu de la Loi de Modernisation du Système de Santé (LMSS) du 26 janvier 2016, définit les trois composantes du PRS :

- Le Cadre d'Orientation Stratégique (COS), détermine les objectifs stratégiques de l'ARS et les résultats attendus à 10 ans, en lien avec la stratégie nationale de santé, pour améliorer l'état de santé de la population et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé dans la région.
- Le Schéma Régional de Santé (SRS), établi pour 5 ans sur la base d'une évaluation des besoins et de l'offre de santé, détermine des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels, déclinant les objectifs stratégiques du COS, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé. Y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social.
- Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) a pour objet de faciliter l'accès et l'égalité au système de santé dans sa globalité et d'améliorer le parcours des personnes les plus démunies.

La LMSS renforce le volet santé environnement. En Occitanie, le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) vise à préserver et à améliorer l'état de santé de la population en agissant sur les conditions de vie, les pratiques et la qualité des milieux.

Le PRS Occitanie s'articule avec les 10 mesures phares de « Ma Santé 2022 » autour de trois engagements prioritaires :

1. Placer le patient au cœur du système et faire de la qualité de sa prise en charge la boussole de la réforme
2. Organiser l'articulation entre médecine de ville, médico-social et hôpital pour mieux répondre aux besoins de soins en proximité
3. Repenser les métiers et la formation des professionnels de santé

Le CLS est un instrument de territorialisation des priorités régionales en valorisant la coordination des actions à l'échelon local. Il sera l'expression privilégiée de cette synergie d'actions sur l'ensemble de la ville de Colomiers.

4 Une méthodologie

Plusieurs instances ont été mises en place.

4.1 Une équipe projet ARS/ Ville de Colomiers :

L'équipe projet, composée des représentants techniques des signataires du CLS est chargée de la mise en œuvre de la démarche, réalise le diagnostic partagé, dégage les axes stratégiques et prépare les travaux d'élaboration du contenu du CLS.

4.2 Un comité de pilotage (COPIL) institutionnel

La méthode d'élaboration du CLS sur la ville de Colomiers repose sur l'installation du COPIL. Le rôle de cette instance décisionnelle est de définir une politique commune et de valider les orientations stratégiques du CLS autour d'un diagnostic territorial partagé. Elle veille à la pérennisation du dispositif et des actions engagées, en s'appuyant sur des bilans périodiques. Elle assure le suivi de l'avancement et permet d'identifier des solutions en cas de blocages.

Le COPIL institutionnel est composé initialement de :

- Représentants élus et techniciens de la Ville de Colomiers
- Représentants de l'ARS, Délégation Départementale de la Haute-Garonne
- Représentants de l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Médecins Libéraux

4.3 Quatre groupes de travail thématiques

Ces groupes de travail ont été constitués à partir des axes déterminés et sont composés des acteurs concernés (professionnels, institutions, associations, services municipaux ...). Tous les professionnels de santé libéraux, des secteurs sanitaire, médico-social et social et les représentants des usagers de la santé ont été contactés. Ils ont été force de proposition pour la définition d'actions répondant aux thématiques suivantes :

- Groupe 1 : « **Bien vieillir** »
- Groupe 2 : « **Enfance et jeunesse** »
- Groupe 3 : « **Santé environnement** »
- Groupe 4 : « **Offre de santé - Précarité** »

Chaque groupe s'est réuni deux fois. Leur réflexion découle d'une même méthodologie. Une première réunion a consisté à réaliser un état des lieux global pour chaque thématique et à présenter un bilan des actions du premier CLS y correspondant. Les membres des groupes ont travaillé sur la priorisation des besoins de santé et un catalogue d'actions qui pourraient être envisagées. Une seconde réunion a permis de choisir les actions prioritaires puis de les décrire, d'identifier les partenaires, les possibilités de financement, les leviers sollicités, le calendrier prévisionnel.

Concernant l'axe « Santé mentale », un groupe de travail sera constitué et se réunira dans le cadre de la création du CLSM sur le territoire columérin.

Le contrat local de santé de Colomiers

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 mars 2019,

Vu l'avis de la Conférence de Territoire en date du 21 juin 2019,

Vu les conclusions du diagnostic partagé et la programmation mise en place par le Comité de Pilotage

Il est convenu ce qui suit :

Titre 1 : Le champ du contrat

Article 1. : Les objectifs

Les signataires du présent contrat s'engagent à inscrire leurs actions en matière de santé, dans les thématiques suivantes:

- Valoriser et optimiser l'offre en santé du territoire au bénéfice de tous les Colomériens, notamment en faveur des personnes vulnérables
- Promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes
- Promouvoir la bien vieillir à Colomiers
- Valoriser les actions en santé mentale
- Promouvoir un environnement et des comportements favorables à la santé

Article 2. : Les parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- La Commune de Colomiers
- L'Agence Régionale de Santé Occitanie

Le présent contrat peut faire l'objet d'avenant(s) avec les partenaires qui souhaiteraient s'impliquer dans la démarche.

Article 3. : Le périmètre géographique du CLS

Le périmètre choisi est l'intégralité du territoire communal. A moyen ou long terme, la Contrat local de Santé de Colomiers pourra être intégré à une démarche contractuelle similaire portée par la Communauté Urbaine Toulouse Métropole.

Article 4. : Les partenaires concernés par la démarche

Le développement du partenariat pourra être poursuivi sur la durée du contrat en particulier avec la population dans le cadre d'actions communautaires.

Outre les signataires, les partenaires qui sont ou seront associés de manière non exhaustive à la mise en œuvre du contrat sont :

- Toulouse Métropole
- Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) – Centre d'Examen de Santé (CES)
- Caisse Assurance Retraite et Santé au Travail (CARSAT) Midi-Pyrénées
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Garonne
- Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Toulouse
- Centre Hospitalier Gérard Marchant
- Clinique des Cèdres (groupe CAPIO)
- Clinique des Pyrénées
- MAIA 31 Haute-Garonne
- Etablissements et services sociaux et médico-sociaux du territoire
- Associations seniors du territoire
- Mission locale de la Haute-Garonne
- S.A. ALTEAL
- Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux / Chirugiens-Dentistes
- Secours Populaire / Secours Catholique
- Croix-Rouge Délégation régionale Occitanie
- Point Rencontre Chômeurs Précaires
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
- Association Robert Monnier
- Association Régionale de Prévention et d'Aide aux Dépendants et aux Exclus (ARPADE)
- Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte (ARSEAA)
- Association Pour la Recherche et l'Information Sociale et Médicale
- YMCA de Colomiers
- Association des Parents d'Enfants Inadaptés et Handicapés de la Société Airbus Toulouse (APEIHSAT)
- Union Nationale des Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques (UNAFAM)
- EFFORMIP (santé par l'Effort et la forme en Midi-Pyrénées)
- REseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (REPPPOP)
- Réseau Addiction Midi-Pyrénées (RAMIP)
- Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS)
- Mutualité Française Occitanie
- Institut Fédératif d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires Santé Société (IFERISS)
- ...

Titre 2 : La gouvernance et les axes du contrat

Article 1. : Une gouvernance partagée

- Chaque signataire est responsable de la mise en œuvre des fiches actions dont il est pilote.
- Le coordonnateur du CLS est chargé de la coordination du contrat et de son suivi. Il présentera à chaque COPIL les éléments permettant d'apprécier l'état d'avancement des actions retenues dans le CLS et réalisera annuellement une synthèse des indicateurs de suivi.

Le Comité de pilotage se réunira une à deux fois par an.

Article 2 : Les axes de travail – Annexe 2 : Plan d'actions en lien avec les plans Santé, accompagné des Fiches Actions (FA) révisables

Axe stratégique 1 : Valoriser et optimiser l'offre en santé du territoire au bénéfice de tous les columérins, notamment en faveur des personnes vulnérables	
Améliorer la réponse des besoins en santé des columérins	FA 1.1 : Mettre en place une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) FA 1.2 : Favoriser l'émergence de projets/ services d'aller vers, avec une CPTS
Renforcer la coordination des parcours de santé via la « e-santé »	FA 1.3 : Participer à l'élaboration du déploiement du numérique en santé
Aller au-devant et accompagner les plus vulnérables dans l'accès à la prévention et aux soins	FA 1.4 : Favoriser le repérage et le renforcement de l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des plus vulnérables

Axe stratégique 2 : Promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes	
Consolider et développer la prévention des conduites à risque en direction des enfants et des jeunes columérins	FA 2.1 : Informer et communiquer sur les ressources, les dispositifs et les actions de prévention des conduites à risque en direction des enfants et des jeunes, et en assurer la coordination sur l'ensemble du territoire FA 2.2 : Soutenir le déploiement d'un programme de renforcement des compétences psychosociales (CPS)
Promouvoir les bonnes pratiques en termes d'activité physique et d'alimentation dès le plus jeune âge	FA 2.3 : Participer à l'élaboration d'un programme de prévention sport - alimentation – santé, multi-partenarial en faveur des enfants et des jeunes
Lutter contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens	FA 2.4 : Favoriser de nouvelles pratiques pour la lutte contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens dès le plus jeune âge

Axe stratégique 3 : Promouvoir le bien vieillir	
Favoriser le maintien de l'autonomie au domicile choisi et consolider le parcours de la personne âgée	FA 3.1 : Informer et communiquer sur les ressources, les dispositifs et les actions de prévention en faveur du bien vieillir FA 3.2 : Développer des actions de prévention en faveur du bien vieillir et en assurer la coordination sur l'ensemble du territoire columérin FA 3.3 : Poursuivre le dépistage de la fragilité, tel que déployé avec le Gérontopôle et développer des protocoles de coopération entre infirmier et médecin généraliste FA 3.4 : Améliorer les conditions de vie et anticiper la perte d'autonomie des personnes âgées vivant à domicile

Axe stratégique 4 : Valoriser les actions en santé mentale	
Renforcer les réseaux d'acteurs autour des enjeux de santé mentale	FA 4.1 : Mettre en place un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) FA 4.2 : Organiser les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

Axe stratégique 5 : Promouvoir un environnement et des comportements favorables à la santé	
Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à l'importance de la santé environnementale	FA 5.1 : Développer une culture commune santé environnement
Promouvoir l'approche santé dans les projets d'aménagement et de mobilité de la ville	FA 5.2 : Accompagner un urbanisme et des modes de mobilité favorables à l'environnement et à la santé
Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les structures recevant du public à Colomiers	FA 5.3 : Sensibiliser sur la qualité de l'air intérieur, en particulier des lieux recevant du public vulnérable
Promouvoir les bonnes pratiques en matière de sport/santé et nutrition	FA 5.4 : Poursuivre la déclinaison du Programme National Nutrition Santé (PNNS) et consolider les actions en faveur d'une alimentation durable

Titre 3 : La durée, l'évaluation et le financement du CLS

Article 1. : La durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de **4 ans** à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette durée pourra être prolongée, par voie d'avenant, en cas d'intégration dans une démarche contractuelle plus large portée par Toulouse Métropole.

Article 2. : La révision du contrat

Le présent contrat pourra toutefois être révisé et complété au cours de sa durée après accord des deux parties.

Article 3. : L'évaluation du contrat – Annexe 3 : Modèles d'évaluation

Le suivi vise à apprécier le degré de réalisation des actions et à décrire les écarts observés au regard des résultats attendus. L'évaluation consiste à formuler un jugement de valeur sur la politique menée. Elle doit confronter les effets propres de cette politique à ses objectifs.

La finalité de l'évaluation est d'assurer un retour d'expérience qui doit permettre grâce à l'analyse des facteurs de réussites et d'échec et des processus qui engagent les différents acteurs, une amélioration des prochains contrats (fonction d'apprentissage). Cette évaluation intégrera, par le biais d'un tableau de bord, des éléments du contexte sanitaire et social propre au territoire du Contrat.

Les Contrats Locaux de Santé sont un outil au service de la réduction des inégalités sociales de santé. La mise en synergie des politiques publiques peut contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé. L'évaluation portera donc spécifiquement sur la dynamique des acteurs et notamment leur capacité à améliorer la coordination des politiques publiques au service de la réduction des inégalités sociales de santé.

Article 4. : Le financement du contrat – mission de coordination, co-financement, temps de travail

La commune de Colomiers et l'Agence Régionale de Santé Occitane s'engagent à prendre en charge le financement d'un poste de coordonnateur à temps plein, chacun à hauteur de 50 % du coût total, pour toute la durée du CLS (4 ans).

L'ensemble des actions pourra répondre à des demandes de subvention dans le cadre d'appels à projets.

Les actions dont le montant n'est pas évalué à la signature feront l'objet de conventions spécifiques. Les actions qui feront l'objet d'un co-financement seront construites conjointement.

Les montants seront ajustés en fonction de l'évaluation annuelle des actions engagées au titre du présent contrat et des avenants le cas échéant.

Fait en deux exemplaires, à Colomiers, le 10 juillet 2019.

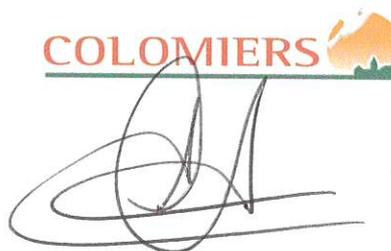
Signatures des contractants :

M. Pierre RICORDEAU
Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie,



The image shows the signature of M. Pierre Ricordeau, which is a stylized, handwritten signature in black ink. To the left of the signature is the logo of the Agence Régionale de Santé Occitanie, featuring the letters 'ars' in blue and green, with a small red and blue dot to the left of the 'a'. Below the logo, the text 'Agence Régionale de Santé Occitanie' is written in a small, blue font.

Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Maire de Colomiers,
Vice-Présidente de Toulouse Métropole



The image shows the signature of Mme Karine Traval-Michelet, which is a stylized, handwritten signature in black ink. Above the signature is the logo of the commune of Colomiers, featuring the word 'COLOMIERS' in red capital letters, followed by a small graphic of a sun rising over a landscape with green hills and a blue sky.

Contrat Local de Santé

Colomiers

2019-2022

ANNEXE 1 : BILAN CLS 2014-2018





Contrat Local de Santé 2014 – 2018

BILAN DES ACTIONS

Le Contrat Local de Santé est un engagement réciproque entre l'Agence Régionale de Santé et la commune de Colomiers, autour d'objectifs visant l'amélioration de la santé des habitants de la ville de Colomiers.

La démarche permet de sensibiliser les décideurs et acteurs locaux aux questions de santé. Il est créateur d'une dynamique de santé locale, cohérente et coordonnée, en réponse à des besoins clairement identifiés et partagés. Il participe ainsi à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé.

Plusieurs avenants ont été signés, au regard de la dynamique de la Ville, l'ARS a accordé le co-financement d'un poste de coordonnateur qui a pris ses fonctions en février 2017.



La signature du CLS a eu lieu le **17 février 2014** après une année de travail qui a permis à l'ARS et à la Ville de réaliser un diagnostic local, afin que les partenaires puissent dégager des problématiques et définir les axes de travail et les priorités selon 4 thématiques :

- **L'accès aux droits, aux soins, à la prévention en matière de santé des jeunes Columérins**
- **La coordination des acteurs dans le champ de la santé mentale**
- **L'accès aux droits, aux soins et à la prévention en matière de santé des personnes démunies**

Santé des jeunes

Favoriser l'accès aux droits et aux soins en matière de santé

Une collaboration entre le service social de la CARSAT et la Mission Locale a permis d'accompagner **739 jeunes** de 16 à 25 ans dans le cadre des **104 séances d'information** réalisées ainsi que **9 Parcours Prévention Santé** permettant aux jeunes de rencontrer des professionnels de santé.

Renforcer la dimension santé au sein des dispositifs municipaux 2014-2016

Le réseau partenarial des acteurs médico-sociaux de la collectivité a permis de repérer et d'accompagner 41 jeunes ayant des problématiques liées à la santé (Projet de Réussite Educative, Ecoute Jeune, permanences psychologiques...).

Santé mentale

Coordonner les acteurs dans le champ de la santé mentale

La « **Cellule de coordination de veille et d'urgence en santé mentale** » créée en 2014 s'est réunie 1 fois en 2014 puis 3 fois en 2015, 5 fois en 2016 et 3 fois en 2017. Elle réunit et mobilise **13 partenaires** afin de faciliter les échanges inter professionnels et le partage des connaissances. Ces partenaires ont été mobilisés dans le cadre de la cellule d'urgence permettant de coordonner le parcours de 7 personnes en situation difficile.

Sensibiliser et développer les connaissances en matière de santé mentale

La Ville de Colomiers avec les partenaires de la Cellule de coordination en santé mentale organisent la **Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM)** qui a pour objectif de sensibiliser et d'informer le grand public, les professionnels, les élus, l'entourage des personnes malades et les entreprises dans un double but de pédagogie et de dédramatisation. En 2015, **13 partenaires** se sont mobilisés pour mener **5 actions différentes à destination du grand public** ce qui a permis de sensibiliser plus de **200 personnes**. La dynamique installée a été renouvelée en 2016 avec 19 partenaires, 8 actions identifiées ayant rassemblés plus de 320 personnes. En **2017, 7 actions** ont permis de sensibiliser environ **250 personnes**. En **2018, 9 manifestations** ont eu lieu dans le cadre des SISM sur le thème « parentalité et enfance ». Environ **250 personnes** ont pu participer à ces divers évènements (théâtre, forum, portes ouvertes, ...).

Santé et précarité

Sensibiliser et développer les connaissances des adultes en situation de précarité relative à l'accès aux droits, aux soins et à la prévention en matière de santé

Le service social de la CARSAT a été sollicité par le CCAS ainsi que les structures caritatives afin de réaliser des séances d'information pour faciliter l'accès aux droits et aux soins des personnes les plus démunies. En 2015, **3 séances** d'information ont été menées auprès de **43 personnes**. Ces séances ont été complétées par un Parcours Prévention Santé auprès de 10 bénéficiaires du Restaurant de la Solidarité.

Rapprocher et adapter l'offre de soin auprès des colomérins les plus en difficulté

Les structures accompagnant les publics précaires favorisent leur accès aux bilans de santé des **Centres d'Examens de Santé de la CPAM**. En 2014, des bilans ont pu être réalisés de façon délocalisée sur Colomiers pour **11 colomérins**. De 2014 à 2016, **866 colomérins** dont 459 en situation précaire accompagnés par des professionnels des structures ont pu se rendre sur les Centres d'Examens de Santé de la CPAM de Toulouse et être dirigés vers des programmes d'éducation thérapeutique quand cela semblait pertinent. En 2017, des usagers du CCAS et du secours populaire ont pu bénéficier d'un bilan de santé délocalisé à Colomiers associé au CLAT/CDV31 permettant de dépister la tuberculose et mettre à jour la vaccination.

Aider les bénévoles et les travailleurs sociaux à mieux informer les usagers sur leurs droits en matière de santé.

En 2015, la CPAM a fait intervenir des assistantes sociales pour conduire **2 séances d'information auprès des professionnels** des structures accompagnant les publics précaires. Une séance s'est déroulée au Secours Populaire (**50 bénévoles formés**) et une autre dans les locaux du CCAS (environ 12 personnes formées). En 2017, les assistantes sociales ont pu participer à une formation de la CPAM sur un nouveau dispositif d'accès aux soins à destination des personnes en situation de précarité.

Donner des outils aux médecins pour mieux accompagner les patients les plus en difficulté sociale

Le projet proposé par la CPAM consiste à favoriser l'accès aux informations sur les droits de l'assurance maladie des patients démunis reçus par les professionnels libéraux du territoire. Un numéro d'appel unique permettra aux médecins d'être en contact avec des interlocuteurs de la CPAM.

Promotion de la santé pour tous

Promouvoir, diffuser et inciter des bonnes pratiques en matière de santé à l'ensemble de la population columérine

La création du label municipal « Santé et Mieux-être » assure à l'ensemble des actions du territoire une meilleure lisibilité et rassemble tous les professionnels et partenaires mobilisés autour de valeurs partagées.

La dynamique de territoire et l'implication des partenaires ont permis de développer un grand nombre d'actions en direction de tous les publics columérins entre 2014 et 2016. Depuis 2014, **une soixantaine d'actions ont été menées auprès de l'ensemble des columérins**. Une grande partie des actions sont menées par la ville, notamment dans le cadre du **Plan National Nutrition Santé (PNNS)**, permettant de promouvoir la prévention primaire et l'accès aux soins en matière d'hygiène de vie dans une dynamique intergénérationnelle et de mixité sociale. **En 2017-2018** de nombreuses actions à destination de la population générale ont eu lieu « Les bienfaits de l'activité physique » dans le cadre du PNNS ont été mis en place à destination des seniors afin de prévenir la sédentarité, une conférence a été mise en place par le Gérontopôle « Bien vieillir, comment maintenir sa mémoire et ses capacités physiques » au cinéma le Central.

Sur cet axe, le CLS a également soutenu la campagne « moi(s) sans tabac »

Enfance et jeunesse

De nombreuses actions de promotion de la santé et de prévention sont conduites en faveur des publics jeunes. En plus des nombreuses actions proposées par la ville (PNNS), en 2015 et 2016 la CPAM et la Mutualité Française ont développé des programmes en crèche, en milieu scolaire et périscolaire (centre de loisirs). Ces actions sont amenées à être renouvelées régulièrement et contribuent à sensibiliser les parents et à renforcer les connaissances des enfants et des adolescents pour qu'ils soient acteurs de leur propre santé.

Au cours de l'année 2015, plus de **800 enfants** ont participé aux différents programmes d'action et plus de **1200 adultes** (parents et professionnels enfance) ont été sensibilisés afin de relayer les informations auprès des publics.

Depuis 2014, chaque année en collaboration avec la DEELE et la Mutualité Française, des actions de prévention sont mis en place à destination des enfants de 0 à 3 ans et leurs parents sur diverses thématiques : accidents domestiques, alimentation, sommeil, écran.

Santé des personnes âgées

Prévenir les conséquences sur la santé de l'avancée en âge

Des actions spécifiques orientées vers le public âgé ont été développées par les partenaires mobilisés. En EHPAD, les professionnels de santé ont été formés par la Mutualité Française à la prévention et aux soins bucco-dentaires. En 2015, **30 résidents ont pu bénéficier de bilans bucco-dentaires**. Les professionnels formés assurent le suivi et la sensibilisation des nouveaux résidents ainsi que leur famille. De nouveaux référents bucco-dentaires ont également été formés début 2016. La CARSAT développe des actions pour le **maintien de l'équilibre** et la **stimulation de la mémoire**, ainsi en 2014 et 2015 des sessions ont été proposées à l'ensemble des colomérins. De plus, les messages sanitaires à l'intention des personnes âgées sont relayés par le service communication de la ville (ex : canicule, vaccination...).

Vaccination antigrippale, 48% des plus de 65 ans soit 2780 personnes vaccinées en 2016.

En 2017 et début d'année 2018 les seniors ont pu participer aux ateliers « Bien dans votre assiette et vos baskets » (16 participants), et « Santé, les seniors connectés » par la Mutualité Française.

Egalement, en 2018 ont eu lieu des concerts-conférences suivis de dépistage sur le thème de la vision et de l'audition (**55 participants au concert, 22 personnes dépistées**).

Enfin, en mai 2017 l'ouverture du Guichet Atout Séniors a permis de travailler en transversalité sur les actions à destination des seniors dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Les partenaires :

Association le Refuge, RAMIP, Réseau REPPOP, Les services municipaux, le CCAS, l'ARS, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité française, la Mission Locale, la CARSAT, l'IREPS, la Clinique des Cèdres, le Centre Hospitalier Marchant, la Maison des Solidarités de Colomiers, Healthy sport, Espace âge d'or, Colomiers Retraite Active, SA Colomiers Habitat, UNAFAM, YMCA, APEIHSAT, MAIA 31 Nord, EMIHP, ESAT-YMCA, C.M.P Colomiers, DVCDL, le Secours Populaire, le Secours Catholique, le Point Rencontre Précarité Chômeurs, CLAT/CDV 31, CMP enfant, Résidence la Pradine, SESSAD ARSEAA, réseau REPPOP

Contrat Local de Santé

Colomiers

2019-2022

**ANNEXE 2 : PLAN D' ACTIONS EN LIEN
AVEC LES PLANS SANTE,
ACCOMPAGNE DES FICHES ACTIONS
REVISABLES**



**CONTRAT LOCAL DE SANTE
COLOMIERS 2019-2022**

Axe du CLS	Fiche-Action	Objectif opérationnel du CLS	Identification du Projet structurant PRS 2018-2022 / PRSE 2017-2021/SNS/ Ma Santé 2022 (1)	Observations
Transversal	0	Assurer la mise en œuvre et le suivi du CLS à l'échelle du territoire		Poste de coordonnateur du CLS sur la durée du contrat
Axe 1 : Valoriser et optimiser l'offre de santé du territoire au bénéfice de tous les colomérins, notamment en faveur des personnes vulnérables	1.1	Mettre en place une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) sur Colomiers	Ma Santé 2022 Mesure 2 : Déploiement de 1 000 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé pour mailler le territoire national à l'horizon 2022	CPTS effective pas avant fin 2019 Liens CPTS - CLS (diagnostic et priorités d'actions)
	1.2	Favoriser l'émergence de projets/ services d'aller vers, avec une CPTS	PRS - Présence médicale Appui aux soins primaires dans les territoires <u>Priorité opérationnelle 1</u> : Favoriser l'accès aux soins primaires dans les zones fragilisées, par un soutien à l'installation et à l'activité des professionnels <u>Priorité opérationnelle 3</u> : Accompagner l'évolution des pratiques et la démarche préventive en soins primaires <u>Priorité opérationnelle 4</u> : Faciliter l'orientation et la prise en charge de proximité des usagers en situation complexe	Dont actions d'aller vers / dispositifs d'expertise délocalisée - financement via appels à projets
	1.3	Participer au déploiement du numérique en santé	PRS - Transformation numérique en santé <u>Priorité opérationnelle 1</u> : Améliorer l'accès territorial aux soins dans le cadre des parcours en développant l'usage de la télémédecine <u>Priorité opérationnelle 2</u> : Améliorer la coordination des professionnels en favorisant le partage d'échange d'informations <u>Priorité opérationnelle 3</u> : Soutenir les usages du numérique en santé	Dont le soutien à la stratégie régionale de santé (lien avec Réso-Occitanie) Développement des séances d'information pour les professionnels (DMP, télémédecine ...) - financement CPAM et CPTS
	1.4	Favoriser le repérage et le renforcement de l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des plus vulnérables	PRS - Présence médicale Appui aux soins primaires dans les territoires <u>Priorité opérationnelle 4</u> : Faciliter l'orientation et la prise en charge de proximité des usagers en situation complexe <u>Projet structurant 4.2</u> : Développer les microstructures pour la prise en charge des patients présentant des addictions PRS - Prévention et promotion de la santé <u>Priorité opérationnelle 1</u> : Renforcer la prévention et la promotion de la santé par des interventions adaptées <u>Projet structurant 1.1</u> : Optimiser l'offre de vaccination en Occitanie PRAPS <u>Priorité d'action 1</u> : Faciliter l'accès aux droits des personnes en situation de précarité <u>Priorité d'action 2</u> : Renforcer les dispositifs d'accès à la prévention et aux soins	Dont projet de mise en place d'une équipe pluri-professionnelle Dont actions de prévention telles que vaccination, dépistage organisé, sensibilisation, formation des professionnels ... - financements portés par autres partenaires
Axe 2 : Promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes	2.1	Informer et communiquer sur les ressources, les dispositifs et les actions de prévention des conduites à risques en direction des enfants et des jeunes, et en assurer la coordination sur l'ensemble du territoire	PRS - Parcours santé des couples, des mères, des enfants et des jeunes <u>Priorité opérationnelle 5</u> : Développer un parcours en promotion et en éducation pour la santé chez l'enfant et le jeune (0-15 ans) PRS - Prévention et promotion de la santé <u>Priorité opérationnelle 1</u> : Renforcer la prévention et la promotion de la santé par des interventions adaptées	Dont développement d'un outil de communication transversal et numérique à destination des professionnels et des enfants/ jeunes en cours d'évaluation
	2.2	Participer à l'élaboration d'un programme de renforcement des compétences psychosociales (CPS)	PRS - Prévention et promotion de la santé <u>Priorité opérationnelle 5</u> : Développer un parcours en promotion et éducation pour la santé chez l'enfant et le jeune (0-25 ans) <u>Projet structurant 5.1</u> : Développer les compétences des enfants et accompagner les parents pour prévenir les troubles et prises de risque	
	2.3	Participer à l'élaboration d'un programme de prévention sport- alimentation-santé, multi-partenarial en faveur des enfants et des jeunes	PRS - Prévention et promotion de la santé <u>Priorité opérationnelle 1</u> : Renforcer la prévention et la promotion de la santé par des interventions adaptées <u>Projet structurant 1.3</u> : Prévenir l'obésité en école primaire et au collège par la pratique d'activité physique	Dont actions Collectivités actives PNNS, liens avec les producteurs locaux et accessibilité aux activités sportives - financement via appel à projet PNNS Dont développement d'un outil de communication transversal et numérique à destination des professionnels et des enfants/ jeunes en cours d'évaluation

	2.4	Favoriser de nouvelles pratiques pour la lutte contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens dès le plus jeune âge	<p>PRSE 3 Axe 1 : Renforcer l'appropriation de la santé environnement par les citoyens Action 1.2 : Favoriser l'appropriation par les collectivités territoriales de leur rôle en santé environnement</p>	<p>Dont actions de sensibilisation des acteurs par des formations Dont expertise/ audit</p>
Axe 3 : Promouvoir le bien vieillir à Colomiers	3.1	Informier et communiquer sur les ressources, dispositifs et actions de prévention du bien vieillir	<p>PRS - Parcours vieillissement Priorité opérationnelle 1 : Maintenir le plus longtemps possible l'autonomie à domicile de la personne âgée fragile Projet structurant 1.1 : Concourir au repérage fragile précoce, à l'évaluation de la fragilité et aux actions de prévention de la perte d'autonomie</p>	<p>Dont développement d'un outil de communication transversal et numérique à destination des professionnels et des personnes âgées en cours d'évaluation Dont organisation d'un forum par an sur la durée du CLS (4 ans)</p>
	3.2	Développer des actions de prévention en faveur du bien vieillir et en assurer la coordination sur le territoire columérin	<p>PRS - Parcours vieillissement Priorité opérationnelle 1 : Maintenir le plus longtemps possible l'autonomie à domicile de la personne âgée fragile Projet structurant 1.1 : Concourir au repérage précoce, à l'évaluation de la fragilité et aux actions de prévention de la perte d'autonomie Priorité opérationnelle 2 : Favoriser un maintien à domicile choisi de la personne âgée en perte d'autonomie Projet structurant 2.1 : Favoriser le maintien à domicile de la personne âgée par le soutien aux aidants et l'accès à des prises en charge renforcées, alternatives et séquentielles</p>	<p>Dont création d'une instance seniors/aidants 3 séances plénières par an sur la durée du CLS (4 ans) Dont développement d'actions de prévention - Financement via appels à projets</p>
	3.3	Poursuivre le dépistage de la fragilité, tel que déployé avec le Gérontopôle, et développer des protocoles de coopération entre infirmier et médecin généraliste	<p>PRS - Parcours vieillissement Priorité opérationnelle 1 : Maintenir le plus longtemps possible l'autonomie à domicile de la personne âgée fragile Projet structurant 1.1 : Concourir au repérage fragile précoce, à l'évaluation de la fragilité et aux actions de prévention de la perte d'autonomie</p>	<p>Financement d'un poste d'infirmière 1 jour par semaine pendant 10 mois sur la durée du CLS (4 ans)</p>
	3.4	Améliorer les conditions de vie et anticiper la perte d'autonomie des personnes âgées vivant à domicile	<p>PRS - Parcours vieillissement Priorité opérationnelle 1 : Maintenir le plus longtemps possible l'autonomie à domicile de la personne âgée fragile PRS - Parcours personnes en situation de handicap Priorité opérationnelle 3 : Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap Projet structurant 3.2 : Promouvoir l'habitat inclusif</p>	<p>Financement d'un ergothérapeute pour l'analyse de 4 situations/ mois pendant 10 mois sur la durée du CLS (4 ans) : évaluation de l'environnement de vie à domicile</p>
Axe 4 : Valoriser les actions en santé mentale	4.1	Mettre en place un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)	<p>PRS - Formation et accompagnement des professionnels dans leur exercice Priorité opérationnelle 2 : Faire de la formation un levier pour la qualité, l'organisation et la pertinence des prises en charge Projet structurant 2.1 : Promouvoir le case-management et l'approche multi-institutionnelle en santé mentale PRAPS Priorité d'action 3 : Contribuer à une meilleure prise en compte de la santé mentale des personnes en situation de précarité 3.2.1 : Coordonner les acteurs locaux pour l'examen des cas complexes, en veillant à la cohérence des différents dispositifs ou instances de coordination 3.2.2 : Mobiliser les établissements de santé en psychiatrie et des structures des champs social et médico-social pour une meilleure coordination territoriale du parcours de soins en santé mentale des personnes en situation de précarité, afin notamment de sécuriser leur entrée et leur sortie des dispositifs d'urgence</p>	<p>Organisation d'une journée thématique santé mentale de mobilisation des partenaires (élargissement du groupe partenarial existant aux élus et usagers) sur la durée du CLS (4 ans)</p>
	4.2	Organiser les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)	<p>PRS - Parcours santé mentale</p>	<p>Organisation des SISM confiée au CLSM une fois mis en place Tous les ans sur la durée du CLS (4 ans)</p>
	5.1	Développer une culture commune santé environnement	<p>PRSE 3 Axe 1 : Renforcer l'appropriation de la santé environnement par les citoyens Action 1.1 : Créer une culture commune des acteurs relais d'éducation en santé environnementale Action 1.2 : Favoriser l'appropriation par les collectivités territoriales de leur rôle en santé environnement Action 1.3 : Promouvoir l'appropriation par le grand public de comportements favorables à la santé</p>	<p>Dont actions de formation et organisation d'une journée thématique par an</p>

Axe 5 : Promouvoir un environnement et des comportements favorables à la santé	5.2	Accompagner un urbanisme et des modes de mobilité favorables à l'environnement et à la santé	PRSE 3 <u>Axe 2</u> : Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé <u>Action 2.1</u> : Promouvoir une santé environnementale dans les projets d'aménagement <u>Action 2.2</u> : Promouvoir et valoriser les mobilités favorables à la santé et respectueuses de l'environnement	Dont actions de communication et d'information
	5.3	Sensibiliser sur la qualité de l'air intérieur, en particulier des lieux recevant du public vulnérable	PRSE 3 <u>Axe 4</u> : Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les espaces clos <u>Action 4.1</u> : Former/ sensibiliser au lien entre la qualité de l'air intérieur et la santé	Dont actions de suivi de la qualité de l'air intérieur et de respect de la réglementation - financement de matériels de mesure Dont financement d'un diagnostic de la qualité de l'air dans les structures recevant les jeunes enfants
	5.4	Poursuivre la déclinaison du Programme National Nutrition Santé (PNNS) et consolider les actions en faveur d'une alimentation durable	Plan National Nutrition Santé (PNNS) Plan Obésité	Dont actions PNNS et actions d'aménagement de dispositifs pour faciliter l'activité physique Dont mise en place d'un parcours sportif

(1) une note de cadrage du projet structurant ainsi identifié sera envoyée au coordonnateur du CLS pour information et aide au déploiement

Contrat Local de Santé 2019-2022

Ville de Colomiers

FICHE
N° 1.1

Mettre en place une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) sur Colomiers

Axes du Contrat Local de Santé :

- AXE I – VALORISER ET OPTIMISER L’OFFRE EN SANTE DU TERRITOIRE AU BENEFICE DE TOUS LES COLUMERINS, NOTAMMENT EN FAVEUR DES PERSONNES VULNERABLES
- AXE II – PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES
- AXE III – PROMOUVOIR LE BIEN VIEILLIR
- AXE IV – VALORISER LES ACTIONS EN SANTE MENTALE
- AXE V – PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT ET DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

Documents de référence

- **Ma Santé 2022**

Mesure 2 : Déploiement de 1 000 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé pour mailler le territoire national à l’horizon 2022

- En attente du cadrage de l’instruction nationale

Objectif stratégique

Améliorer la réponse aux besoins de santé des columérins

Objectifs opérationnels

1. Identifier les besoins et les manques du territoire en termes d’offre en santé
2. Créer la CPTS
3. Mettre en place des actions au service de l’accès à l’offre en santé pour l’ensemble des columérins

Description de l’action : Etapes

Etape 1 : Dépôt du projet CPTS

- 1) Formaliser un projet de santé élaboré par les acteurs
 - Mobilisation des acteurs
 - Définition du territoire d’intervention
 - Réalisation d’un diagnostic de territoire
 - Implication des usagers dans la démarche
 - Définition du système d’information
 - Rédaction du projet CPTS
- 2) Déterminer la forme juridique et la gouvernance de la CPTS
 - Organisation de la gouvernance
- 3) Contractualiser la CPTS
 - Demande de financement de la CPTS
 - Contractualisation avec l’ARS

Etape 2 : Déploiement des actions

- 1) Contribuer à la mise en œuvre d’actions

Secteur géographique visé

- Commune de Colomiers

Publics bénéficiaires

- Professionnels de santé libéraux et des établissements/ structures sanitaires
- Acteurs médico-sociaux et sociaux
- Usagers

Pilotes de l'action

- URPS Médecins Libéraux

Partenaires à mobiliser

- Professionnels de santé
- Acteurs médico-sociaux et sociaux
- Partenaires institutionnels (ARS, Conseil Régional, Conseil Départemental, CPAM ...)

Echéancier prévisionnel de réalisation

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel							
	2019		2020		2021		2022	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Dépôt du projet CPTS		X						
Déploiement des actions			→					

Coût et financement

Sources de financement possibles :

- Forfait CPAM : en attente des dispositions nationales
- Crédit FIR pour l'accompagnement/ aide à l'ingénierie du projet
- Crédit FIR pour les projets en lien avec une thématique particulière portée par l'ARS

En attente de cadrage

Indicateurs

Objectif opérationnel 1 :

- Nombre de réunions mises en place
- Nombre de participants aux réunions
- Typologie et nombre d'acteurs engagés
- Type de besoins et de manques identifiés

Objectif opérationnel 2 :

- Mise en place effective de la CPTS : nombre de mois entre la signature du CLS et la mise en place de la CPTS

Objectif opérationnel 3 :

- Nombre d'actions mises en œuvre
- Public concerné par les actions déployées
- A définir selon les types d'actions déployées. Ex : nombre de patients n'ayant pas de médecin traitant

Liens avec les autres fiches actions : 1.2 – 1.3 – 1.4 – 3.1 – 3.2 – 4.1 – 5.1

Contrat Local de Santé 2019-2022

Ville de Colomiers

FICHE
N° 1.2

Favoriser l'émergence de projets/ services d'aller vers, avec une CPTS

Axes du Contrat Local de Santé :

- X AXE I – VALORISER ET OPTIMISER L'OFFRE EN SANTE DU TERRITOIRE AU BENEFICE DE TOUS LES COLUMERINS, NOTAMMENT EN FAVEUR DES PERSONNES VULNERABLES**
- AXE II – PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES
 - AXE III – PROMOUVOIR LE BIEN VIEILLIR
 - AXE IV – VALORISER LES ACTIONS EN SANTE MENTALE
 - AXE V – PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT ET DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

Documents de référence

- **PRS** – Présence médicale Appui aux soins primaires dans les territoires

Priorité opérationnelle 1 : Favoriser l'accès aux soins primaires dans les zones fragilisées, par un soutien à l'installation et à l'activité des professionnels

Priorité opérationnelle 3 : Accompagner l'évolution des pratiques et la démarche préventive en soins primaires

Priorité opérationnelle 4 : Faciliter l'orientation et la prise en charge de proximité des usagers en situation complexe

Objectif stratégique

Améliorer la réponse aux besoins de santé des columérins

Objectifs opérationnels

1. Identifier les besoins et les manques du territoire en termes d'aller vers
2. Mettre en place des services en faveur de l'aller vers/ expertise délocalisée

Description de l'action : Etapes

En lien avec la création de la CPTS sur Colomiers :

Etape 1 : Diagnostic de territoire

- 1) Reprendre les besoins en expertise délocalisée identifiés lors des groupes de travail du CLS
- 2) Voir ce qui peut être mis en œuvre par rapport aux besoins et par rapport à l'existant

Etape 2 : Déploiement des projets/ services

- 1) Favoriser l'émergence de dispositifs manquants/ nécessaires sur le territoire en travaillant en lien avec les financeurs

Secteur géographique visé

- Commune de Colomiers

Publics bénéficiaires

- Professionnels de santé libéraux et des établissements/ structures sanitaires
- Acteurs médico-sociaux et sociaux
- Usagers

Pilotes de l'action

- Coordonnateur du Contrat Local de Santé

Partenaires à mobiliser

- CCAS
- Professionnels de santé – CPTS
- Acteurs médico-sociaux et sociaux
- Associations
- Partenaires institutionnels (ARS, Conseil Régional, CPAM ...)
- Réseaux de santé (RAMIP ...)

Echéancier prévisionnel de réalisation

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel								
	2019		2020		2021		2022		
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	
Diagnostic de territoire			X						
Déploiement de projets			—————→						

Coût et financement

Financement via appels à projets selon avancée des projets

Indicateurs

Objectif opérationnel 1 :

- Nombre de réunions
- Nombre de participants aux réunions
- Typologie et nombre d'acteurs engagés
- Type de besoins et de manques identifiés

Objectif opérationnel 2 :

- Nombre de réponses aux appels à projets
- Nombre de dispositifs créés
- Typologie des personnes concernées par les dispositifs créés
- Satisfaction des personnes concernées par les dispositifs créés

Liens avec les autres fiches actions : 1.1 – 1.3 – 1.4 – 3.2 – 4.1 – 5.1

Contrat Local de Santé 2019-2022

Ville de Colomiers

FICHE
N° 1.3

Participer à la préparation du déploiement du numérique en santé

Axes du Contrat Local de Santé :

- AXE I – VALORISER ET OPTIMISER L’OFFRE EN SANTE DU TERRITOIRE AU BENEFICE DE TOUS LES COLUMERINS, NOTAMMENT EN FAVEUR DES PERSONNES VULNERABLES**
- AXE II – PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES
- AXE III – PROMOUVOIR LE BIEN VIEILLIR
- AXE IV – VALORISER LES ACTIONS EN SANTE MENTALE
- AXE V – PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT ET DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

Documents de référence

- PRS – Transformation numérique en santé

Priorité opérationnelle 1 : Améliorer l'accès territorial aux soins dans le cadre des parcours en développant l'usage de la télémédecine

Priorité opérationnelle 2 : Améliorer la coordination des professionnels en favorisant le partage d'échange d'informations

Priorité opérationnelle 3 : Soutenir les usages du numérique en santé

Objectif stratégique

Renforcer la coordination des parcours de santé via la « e-santé »

Objectifs opérationnels

1. Engager une réflexion sur l'utilisation du numérique/ nouvelles technologies pour le maintien en bonne santé
2. Faire émerger des projets numériques (expérimentations) au service des patients/ des nouvelles pratiques professionnelles/ de l'amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels de santé
3. Informer les professionnels sur les dispositifs existants en santé numérique

Description de l'action : Etapes

Etape 1 : Participation à la Stratégie Régionale

- 1) Identifier les besoins/ l'existant sur le numérique en santé en lien avec Réso-Occitanie (ATEP)
- 2) Adapter les services avec la stratégie régionale e-parcours

Etape 2 : Information et formation sur les pratiques numériques

- 1) Former les professionnels et les usagers à l'utilisation du Dossier Médical Partagé (CPAM)
- 2) Informer les professionnels de santé sur le dispositif de financement de télémédecine (CPAM/ CPTS)

Secteur géographique visé

- Commune de Colomiers

Publics bénéficiaires

- Professionnels de santé libéraux et des établissements/ structures sanitaires
- Acteurs médico-sociaux et sociaux
- Usagers

Pilotes de l'action

- ARS
- CPAM

Partenaires à mobiliser

- Réso-Occitanie
- GIP Occitanie e-santé (groupement régional)
- Partenaires institutionnels (ARS, CPAM ...)
- Professionnels de santé – CPTS
- Acteurs médico-sociaux et sociaux

Echéancier prévisionnel de réalisation

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel							
	2019		2020		2021		2022	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Participation à la stratégie régionale		X	—	—	—	—	—	—
Information et formation sur les pratiques numériques			1	—	2	—		

Coût et financement

Financements portés par la CPAM et la CPTS (information et formation)

Indicateurs

Objectif opérationnel 1 :

- Nombre de rencontres avec les acteurs/ partenaires
- Type de besoins identifiés

Objectif opérationnel 2 :

- Mise en place effective d'outils
- Nombre d'expérimentations mises en œuvre

Objectif opérationnel 3 :

- Nombre de professionnels volontaires à la formation
- Nombre de séances d'information/ formation aux professionnels
- Typologie et nombre de professionnels bénéficiaires des séances d'information/ formation
- Satisfaction des professionnels

Liens avec les autres fiches actions : 1.1 – 1.2 – 1.4

Contrat Local de Santé 2019-2022

Ville de Colomiers

FICHE
N° 1.4

Favoriser le repérage et le renforcement de l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes vulnérables

Axes du Contrat Local de Santé :

- X AXE I – VALORISER ET OPTIMISER L'OFFRE EN SANTE DU TERRITOIRE AU BENEFICE DE TOUS LES COLUMERINS, NOTAMMENT EN FAVEUR DES PERSONNES VULNERABLES**
- AXE II – PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES
 - AXE III – PROMOUVOIR LE BIEN VIEILLIR
 - AXE IV – VALORISER LES ACTIONS EN SANTE MENTALE
 - AXE V – PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT ET DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

Documents de référence

- **PRS** - Présence médical Appui aux soins primaires dans les territoires
- Priorité opérationnelle 4 : Faciliter l'orientation et la prise en charge de proximité des usagers en situation complexe
- **PRS** - Prévention et promotion de la santé
- Priorité opérationnelle 1 : Renforcer la prévention et la promotion de la santé par des interventions adaptées
- Projet structurant 1.1 : Optimiser l'offre de vaccination en Occitanie
- **PRAPS**
- Priorité d'action 1 : Faciliter l'accès aux droits des personnes en situation de précarité
- Priorité d'action 2 : Renforcer les dispositifs d'accès à la prévention et aux soins

Objectif stratégique

Aller au-devant et accompagner les plus vulnérables dans l'accès à la prévention et aux soins

Objectifs opérationnels

1. Soutenir les actions et dispositifs permettant l'accès à la prévention (sensibilisation, dépistage organisé, vaccination ...), aux soins et aux droits en faveur des populations vulnérables
2. Organiser la formation des professionnels du sanitaire/ médico-social/ social
3. Ouvrir une réflexion sur la mise en place d'une équipe mobile

Description de l'action : Etapes

Etape 1 : Poursuite des dispositifs actuels de prévention et renforcement de l'offre de prévention en fonction des publics

Publics vulnérables :

- Accès à une plateforme d'accès aux soins (accompagnement individuel)
- Accès aux dépistages organisés et aux programmes de vaccination

Jeunes de 16-25 ans déscolarisés : en lien avec la Mission Locale et la CPAM

Chômeurs de longue durée :

- Cibler les publics (RSA avec contrat d'engagement réciproque, pôle emploi, PRCP, PLIE, CCAS ...)
- Déployer les dispositifs actuels : parcours d'information collectif

Seniors : Dépistage de la fragilité

Femmes enceintes, famille monoparentales et primo-arrivants :

- Travailler le repérage avec la MDS
- Ateliers maternité de CPAM/CAF/PMI pour femmes enceintes vulnérables (CMU + 1^{ère} grossesse + moins de 25 ans)
- Généraliser l'information sur le programme de la CPAM pour les femmes enceintes (envoi des courriers/ affiches en 2020), à l'identique de la ville de Toulouse

Etape 2 : Formation des professionnels

- 1) Former les professionnels du sanitaire/ médico-social/ social sur l'accès aux soins et aux droits pour les publics vulnérables (CCAS, MDS, libéraux)
- 2) Etendre l'éducation thérapeutique par la Clinique des Pyrénées pour les diabétiques non hospitalisés et vulnérables

Etape 3 : Adaptation des dispositifs par rapport aux besoins repérés

- 1) Réfléchir à la mise en place d'une équipe mobile

Secteur géographique visé

- Commune de Colomiers

Publics bénéficiaires

- Acteurs du champ médical/ médico-social/ social
- Populations vulnérables

Pilotes de l'action

- Coordonnateur du Contrat Local de Santé

Partenaires à mobiliser

- CCAS
- MDS
- CPAM
- Autres partenaires institutionnels (Conseil Régional, ARS ...)
- Pôle emploi
- Mission Locale
- Associations
- Professionnels de santé et acteurs médico-sociaux et sociaux

Echéancier prévisionnel de réalisation

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel								
	2019		2020		2021		2022		
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	
Poursuite des dispositifs actuels en fonction des publics cibles		X							
Formation des professionnels			X						
Adaptation des dispositifs par rapport aux besoins repérés			X						

Coût et financement

Réflexion sur le coût d'une équipe pluri-professionnelle constituée de 5 professionnels (2 jours par mois pendant 10 mois) + Location d'un local

Autres financements portés par les partenaires

Indicateurs

Objectif opérationnel 1 :

- Nombre de rencontres avec les acteurs/ partenaires
- Typologie et nombre de participants aux rencontres
- Satisfaction des bénéficiaires des dispositifs
- Réalisation effective de projets
- Typologie et nombre de personnes bénéficiaires des dispositifs
- Nombre de réponses aux appels à projet

Objectif opérationnel 2 :

- Nombre de séance de formation des professionnels
- Typologie et nombre de professionnels formés
- Satisfaction des professionnels formés

Objectif opérationnel 3 :

- Temps de travail autour d'une équipe mobile (prévus/ réalisés)
- Nombre de réunions
- Nombre et type de partenaires réunis

Liens avec les autres fiches actions : 1.1 - 1.2 - 1.3 - 2.1 - 3.2 - 3.3

Contrat Local de Santé 2019-2022

Ville de Colomiers

FICHE
N° 2.1

Informier et communiquer sur les ressources, les dispositifs et les actions de prévention des conduites à risque en direction des enfants et des jeunes, et en assurer la coordination sur l'ensemble du territoire

Axes du Contrat Local de Santé :

- AXE I – VALORISER ET OPTIMISER L'OFFRE EN SANTE DU TERRITOIRE AU BENEFICE DE TOUS LES COLUMERINS, NOTAMMENT EN FAVEUR DES PERSONNES VULNERABLES
- X** AXE II – **PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES**
- AXE III – PROMOUVOIR LE BIEN VIEILLIR
- AXE IV – VALORISER LES ACTIONS EN SANTE MENTALE
- AXE V – PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT ET DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

Documents de référence

- **PRS** - Parcours santé des couples, des mères, des enfants et des jeunes
Priorité opérationnelle 5 : Développer un parcours en promotion et en éducation pour la santé chez l'enfant et le jeune (0-25 ans)
- **PRS** - Prévention et promotion de la santé
Priorité opérationnelle 1 : Renforcer la prévention et la promotion de la santé par des interventions adaptées

Objectif stratégique

Consolider et développer la prévention des conduites à risques en direction des enfants et des jeunes columérins

Objectifs opérationnels

1. Travailler la création d'une plateforme « enfance et jeunesse » centrée sur la thématique : prévention des conduites à risque

Description de l'action : Etapes

- 1) Identifier et mobiliser les intervenants
- 2) Répertorier les conduites à risques – les actions de prévention mises en place par les partenaires - les propositions de prévention : risques liés aux écrans, consommation de produits, routiers, défis (jeu du foulard ...) ...
- 3) Valoriser l'outil de cartographie mis en place par le groupe « enfance et jeunesse » ABS
- 4) Optimiser la répartition de l'offre en valorisant l'existant et en proposant de nouvelles actions

Secteur géographique visé

- Commune de Colomiers

Publics bénéficiaires

- Enfants et jeunes
- Professionnels intervenant auprès des enfants et des jeunes
- Parents

Pilotes de l'action

- Coordonnateur du Contrat Local de Santé

Partenaires à mobiliser

- Enfants - jeunes
- Professionnels intervenant auprès des enfants et des jeunes
- Acteurs associatifs (sportifs, culturels, associations de parents ...)
- Partenaires institutionnels (Education Nationale, ...)
- Services de la mairie (Direction Enfance, Education et Loisirs Educatifs, Direction Sport Culture et Développement Associatif)
- Conseil Municipal des Jeunes

Echéancier prévisionnel de réalisation

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel								
	2019		2020		2021		2022		
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	
Mobilisation des partenaires		X	→						
Répertoire des conduites à risque et leur prévention			X	→					
Optimisation de l'offre			X	→					

Coût et financement

Réflexion sur le coût d'un outil transversal de cartographie en cours d'évaluation

Indicateurs

Objectif opérationnel 1 :

- Nombre de réunions mises en place
- Typologie et nombre de participants aux réunions
- Nombre de conduites à risque prioritaires selon la cible (tranche d'âge)
- Nombre de projets mis en place ou étendus sur le territoire
- Nombre de bénéficiaires de l'offre de prévention des conduites à risque

Liens avec autres fiches actions : 2.2 - 2.3

Contrat Local de Santé 2019-2022

Ville de Colomiers

FICHE
N° 2.2

Soutenir le déploiement d'un programme de renforcement des compétences psychosociales (CPS)

Axes du Contrat Local de Santé :

- AXE I – VALORISER ET OPTIMISER L'OFFRE EN SANTE DU TERRITOIRE AU BENEFICE DE TOUS LES COLUMERINS, NOTAMMENT EN FAVEUR DES PERSONNES VULNERABLES
- X** AXE II – **PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES**
- AXE III – PROMOUVOIR LE BIEN VIEILLIR
- AXE IV – VALORISER LES ACTIONS EN SANTE MENTALE
- AXE V – PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT ET DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

Documents de référence

- **PRS** – Parcours santé des couples, des mères et des enfants
- Priorité opérationnelle 5 : Développer un parcours en promotion et éducation pour la santé chez l'enfant et le jeune (0-25 ans)
- Projet structurant 5.1 : Développer les compétences des enfants et accompagner les parents pour prévenir les troubles et prises de risque
- **Parcours éducatif de santé de l'Education Nationale**

Objectif stratégique

Consolider et développer la prévention des conduites à risques en direction des enfants et des jeunes columérins

Objectifs opérationnels

1. Sensibiliser les professionnels et les parents aux CPS
2. Identifier les besoins et les ressources locales
3. Mettre à disposition des référentiels d'intervention
4. Former les professionnels intervenant auprès des enfants et des jeunes aux CPS

Description de l'action : Etapes

- 1) Réaliser un état des lieux des acteurs intervenant en faveur du développement des CPS et des actions menées auprès des enfants et des jeunes
- 2) Informer, documenter et communiquer sur les programmes d'actions CPS, les formations proposées ...
- 3) Proposer des formations ouvertes aux différents secteurs (sanitaire, médico-social, social, éducatif, associatif ...)
- 4) Partager les outils CPS

Secteur géographique visé

- Commune de Colomiers

Publics bénéficiaires

- Enfants et jeunes
- Acteurs intervenants dans le champ de l'enfance et de la jeunesse
- Parents

Pilotes de l'action

- Coordonnateur du Contrat Local de Santé

Partenaires à mobiliser

- Enfants - jeunes et parents
- Professionnels intervenant auprès des enfants et des jeunes
- Acteurs associatifs
- Services de la mairie
- Partenaires institutionnels (Education Nationale, Conseil Départemental, Conseil Régional, ARS ...)

Echéancier prévisionnel de réalisation

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel							
	2019		2020		2021		2022	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Etat des lieux			X →					
Communication sur les programmes, formations ...			X →					
Développement des compétences des acteurs				X →				

Coût et financement

Financements possibles : ARS, Programme éducatif, Conseil Régional, Education Nationale ...

En attente de cadrage

Indicateurs

Objectif opérationnel 1 :

- Nombre de séances de sensibilisation mises en place
- Proportion de professionnels et de parents satisfaits

Objectif opérationnel 2 :

- Nombre de programmes déployés

Objectif opérationnel 3 :

- Nombre d'outils mis à disposition

Objectif opérationnel 4 :

- Nombre de formations proposées
- Nombre et profil de professionnels formés
- Proportion de professionnels satisfaits

Liens avec autres fiches actions : 2.1

Contrat Local de Santé 2019-2022

Ville de Colomiers

**FICHE
N° 2.3**

Participer à l'élaboration d'un programme de prévention sport-alimentation-santé, multi-partenarial en faveur des enfants et des jeunes

Axes du Contrat Local de Santé :

- AXE I – VALORISER ET OPTIMISER L'OFFRE EN SANTE DU TERRITOIRE AU BENEFICE DE TOUS LES COLUMERINS, NOTAMMENT EN FAVEUR DES PERSONNES VULNERABLES
- X** AXE II – **PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES**
- AXE III – PROMOUVOIR LE BIEN VIEILLIR
- AXE IV – VALORISER LES ACTIONS EN SANTE MENTALE
- AXE V – PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT ET DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

Documents de référence

- PRS – Prévention et promotion de la santé
- Priorité opérationnelle 1 : Renforcer la prévention et la promotion de la santé par des interventions adaptées
- Projet structurant 1.3 : Prévenir l'obésité en école primaire et au collège par la pratique d'activité physique
- Programme National Nutrition Santé (PNNS)
- Intervention Centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité des adolescents (ICAPS)

Objectif stratégique

Promouvoir les bonnes pratiques en termes d'activité physique et d'alimentation dès le plus jeune âge

Objectifs opérationnels

1. Favoriser la connaissance mutuelle et le travail collaboratif des partenaires intervenants sur les facteurs de santé que sont l'activité physique et l'alimentation
2. Formaliser un réseau sport santé et alimentation qui intègre l'ensemble des acteurs du territoire intervenants ou en capacité d'intervenir sur l'alimentation et le sport auprès des enfants et des jeunes

Description de l'action : Etapes

- 1) Etudier les complémentarités et les partenariats possibles entre les différents acteurs qui développent des programmes en faveur d'une bonne hygiène de vie auprès des enfants et des jeunes
- 2) Créer un réseau et informer les professionnels de santé de son existence
- 3) Croiser les programmes avec les actions PNNS et valoriser l'existant
- 4) Faire émerger des projets multi-partenariaux

Secteur géographique visé

- Commune de Colomiers

Publics bénéficiaires

- Enfants et jeunes

Pilotes de l'action

- Coordonnateur du Contrat Local de Santé

Partenaires à mobiliser

- Enfants - jeunes et parents
- Professionnels intervenant auprès des enfants et des jeunes
- Acteurs associatifs / clubs sportifs
- Services de la mairie
- Partenaires institutionnels (Education Nationale ...)

Echéancier prévisionnel de réalisation

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel							
	2019		2020		2021		2022	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Etude des complémentarités et partenariats possibles entre acteurs		X →						
Création d'un réseau				X →				
Emergence de projets					X →			

Coût et financement

Financement via appels à projets

Financement d'un outil transversal de cartographie en cours d'évaluation

Indicateurs

Objectif opérationnel 1 :

- Nombre de réunions mises en place
- Typologie et nombre de participants aux réunions

Objectif opérationnel 2 :

- Nombre de projets multi-partenariaux créés
- Bilan des projets multi-partenariaux et satisfaction des bénéficiaires

Liens avec autres fiches actions : 2.1 - 5.2 - 5.4

Contrat Local de Santé 2019-2022

Ville de Colomiers

FICHE
N° 2.4

Favoriser de nouvelles pratiques pour la lutte contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens dès le plus jeune âge

Axes du Contrat Local de Santé :

- AXE I – VALORISER ET OPTIMISER L'OFFRE EN SANTE DU TERRITOIRE AU BENEFICE DE TOUS LES COLUMERINS, NOTAMMENT EN FAVEUR DES PERSONNES VULNERABLES
- X** AXE II – **PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES**
- AXE III – PROMOUVOIR LE BIEN VIEILLIR
- AXE IV – VALORISER LES ACTIONS EN SANTE MENTALE
- AXE V – PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT ET DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

Documents de référence

- **Plan National Santé Environnement 2015-2019**
- **Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens**
- **Plan Régional Santé Environnement 2017-2021**

Axe 1 : Renforcer l'appropriation de la santé environnementale par les citoyens

Action 1.2 : Favoriser l'appropriation par les collectivités territoriales de leur rôle en santé environnement

Objectif stratégique

Lutter contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens

Objectifs opérationnels

1. Recenser les pratiques quotidiennes des structures accueillant des enfants et des jeunes
2. Mettre en place des actions de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens auprès des professionnels

Description de l'action : Etapes

Etape 1 : Etat des lieux des pratiques

- 1) Analyse des pratiques dans les structures de la petite enfance : sensibilisation des équipes, diagnostic (produits d'entretien des locaux, ventilation ...)
- 2) Elargissement de cette analyse aux bâtiments communaux
- 3) Poursuite de l'engagement de la commune sur la restauration collective
- 4) Signature de la charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens »

Etape 2 : Sensibilisation de l'ensemble des acteurs

- 1) Formation des professionnels (acteurs de la santé, de la petite enfance ...)
- 2) Communication/ information via des flyers, guides, tables rondes ...

Secteur géographique visé

- Commune de Colomiers

Publics bénéficiaires

- Enfants et jeunes

Pilotes de l'action

- Coordonnateur du Contrat Local de Santé

- ARS

Partenaires à mobiliser

- Professionnels intervenant auprès des enfants et des jeunes
- Services de la mairie
- Partenaires institutionnels (ARS, Education Nationale, Préfecture, Toulouse Métropole ...)

Echéancier prévisionnel de réalisation

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel								
	2019		2020		2021		2022		
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	
Etat des lieux des pratiques		X	→						
Sensibilisation de l'ensemble des acteurs			X	→					

Coût et financement

Coût d'expertise
 Coût d'une formation de 2 jours, renouvelée 4 fois
 Coût de communication

Indicateurs

Objectif opérationnel 1 :

- Nombre et type de partenaires sollicités
- Obtention du label « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens »

Objectif opérationnel 2 :

- Nombre de formations organisées
- Nombre de participants aux formations
- Proportion de professionnels satisfaits

Liens avec autres fiches actions : 5.1 - 5.2 - 5.3 - 5.4

Contrat Local de Santé 2019-2022

Ville de Colomiers

FICHE
N° 3.1

Informier et communiquer sur les ressources, les dispositifs et les actions de prévention en faveur du bien vieillir

Axes du Contrat Local de Santé :

- AXE I – VALORISER ET OPTIMISER L’OFFRE EN SANTE DU TERRITOIRE AU BENEFICE DE TOUS LES COLUMERINS, NOTAMMENT EN FAVEUR DES PERSONNES VULNERABLES
- AXE II – PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES
- X** **AXE III – PROMOUVOIR LE BIEN VIEILLIR**
- AXE IV – VALORISER LES ACTIONS EN SANTE MENTALE
- AXE V – PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT ET DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

Documents de référence

- **PRS** - Parcours vieillissement
- Priorité opérationnelle 1 : Maintenir le plus longtemps possible l’autonomie à domicile de la personne âgée fragile
- Projet structurant 1.1 : Concourir au repérage fragile précoce, à l’évaluation de la fragilité et aux actions de prévention de la perte d’autonomie
- **Schéma Départemental en faveur des personnes âgées (2019-2023)**

Objectif stratégique

Favoriser le maintien de l’autonomie au domicile choisi et consolider le parcours de la personne âgée

Objectifs opérationnels

1. Permettre à l’ensemble des professionnels qui interviennent dans le champ de la prévention et de l’accompagnement des personnes âgées de connaître leurs actions mutuelles
2. Permettre au public sénior de connaître les ressources et actions du territoire en faveur du bien vieillir

Description de l’action : Etapes

- 1) Identifier/ recenser les dispositifs et les ressources du territoire en faveur des séniors, des aidants et des professionnels
- 2) Mettre en place des modes de communication adaptés à destination des professionnels et des usagers

Secteur géographique visé

- Commune de Colomiers

Publics bénéficiaires

- Personnes âgées
- Professionnels intervenants auprès des personnes âgées
- Aidants

Pilotes de l’action

- Coordonnateur du Contrat Local de Santé
- Responsable du Guichet Atout Senior

Partenaires à mobiliser

- Personnes âgées et aidants
- Acteurs professionnels intervenant dans l'accompagnement des personnes âgées
- Structures sanitaires autorisées pour l'hospitalisation de jour à destination de la personne âgée
- Structures médico-sociales
- CCAS
- MAIA
- Acteurs associatifs (France Alzheimer ...)
- Plateformes d'accompagnement et de répit
- Partenaires institutionnels (Conseil Départemental, MDS, Caisses de retraite, Conférence des Financeurs ...)
- Services de la ville de Colomiers

Echéancier prévisionnel de réalisation

Echéancier prévisionnel de réalisation								
Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel							
	2019		2020		2021		2022	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Etat des lieux		X	→					
Communication auprès des professionnels				X	→			
Communication auprès des séniors				X	→			

Coût et financement

Réflexion sur le coût d'un outil transversal de cartographie en cours d'évaluation

Financement d'un forum

Coût de communication

Indicateurs

Objectif opérationnel 1 :

- Nombre de réunions mises en place
- Typologie et nombre de participants aux réunions
- Nombre de mois entre la signature du CLS et la mise en place d'un outil de communication auprès des professionnels
- Satisfaction des personnes âgées

Objectif opérationnel 2 :

- Nombre de mois entre la signature du CLS et la mise en place d'un outil de communication auprès des personnes âgées
- Satisfaction des professionnels des personnes âgées

Liens avec les autres fiches actions : 1.1 - 1.3 - 3.2 - 3.4

Contrat Local de Santé 2019-2022

Ville de Colomiers

FICHE
N° 3.2

Développer des actions de prévention en faveur du bien vieillir et en assurer la coordination sur l'ensemble du territoire colomérin

Axes du Contrat Local de Santé :

- AXE I – VALORISER ET OPTIMISER L'OFFRE EN SANTE DU TERRITOIRE AU BENEFICE DE TOUS LES COLUMERINS, NOTAMMENT EN FAVEUR DES PERSONNES VULNERABLES
- AXE II – PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES
- X** **AXE III – PROMOUVOIR LE BIEN VIEILLIR**
- AXE IV – VALORISER LES ACTIONS EN SANTE MENTALE
- AXE V – PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT ET DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

Documents de référence

- **PRS** - Parcours vieillissement

Priorité opérationnelle 1 : Maintenir le plus longtemps possible l'autonomie à domicile de la personne âgée fragile

Projet structurant 1.1 : Concourir au repérage fragile précoce, à l'évaluation de la fragilité et aux actions de prévention de la perte d'autonomie

Priorité opérationnelle 2 : Favoriser un maintien à domicile choisi de la personne âgée en perte d'autonomie

Projet structurant 2.1 : Favoriser le maintien à domicile de la personne âgée par le soutien aux aidants et l'accès à des prises en charge renforcées, alternatives et séquentielles

- **Schéma Départemental en faveur des personnes âgées (2019-2023)**

Objectif stratégique

Favoriser le maintien de l'autonomie au domicile choisi et consolider le parcours de la personne âgée

Objectifs opérationnels

1. Identifier, dans le cadre du parcours de santé, les besoins des personnes âgées et de leurs aidants en termes de prévention
2. Travailler avec les partenaires et financeurs à la mise en place de nouvelles actions en faveur du bien vieillir

Description de l'action : Etapes

- 1) S'informer et évaluer les besoins de prévention non couverts des séniors, des aidants et des professionnels, en lien avec l'Analyse des Besoins Sociaux
- 2) Développer des dispositifs/ actions nécessaires - Créer une instance séniors/ aidants

Secteur géographique visé

- Commune de Colomiers

Publics bénéficiaires

- Personnes âgées et leurs aidants
- Professionnels/ acteurs intervenants auprès des personnes âgées

Pilotes de l'action

- Coordonnateur du Contrat Local de Santé
- Responsable du Guichet Atout Senior

Partenaires à mobiliser

- Personnes âgées et aidants
- Acteurs professionnels intervenant dans l'accompagnement des personnes âgées
- Structures sanitaires autorisées pour l'hospitalisation de jour à destination de la personne âgée
- Structures médico-sociales
- CCAS
- MAIA
- Acteurs associatifs (France Alzheimer ...)
- Plateformes d'accompagnement et de répit
- Partenaires institutionnels (Conseil Départemental, MDS, Caisses de retraite, Conférence des Financeurs ...)
- Services de la ville de Colomiers

Echéancier prévisionnel de réalisation

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel							
	2019		2020		2021		2022	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Evaluation des besoins			X					
Déploiement de nouvelles actions								

Coût et financement

Financement via appels à projets ARS, Conférence des Financeurs ...

Indicateurs

Objectif opérationnel 1 :

- Nombre de réunions mises en place
- Nombre de participants aux réunions

Objectif opérationnel 2 :

- Nombre d'actions nouvelles mises en place
- Nombre de personnes bénéficiaires par action
- Satisfaction des bénéficiaires par action

Liens avec les autres fiches actions : 1.1 - 1.2 - 1.4 - 3.1 - 3.3 - 3.4 - 5.2

Contrat Local de Santé 2019-2022

Ville de Colomiers

FICHE
N° 3.3

**Poursuivre le dépistage de la fragilité, tel que déployé avec le
Gérontopôle, et développer des protocoles de coopération entre
infirmier et médecin généraliste**

Axes du Contrat Local de Santé :

- AXE I – VALORISER ET OPTIMISER L'OFFRE EN SANTE DU TERRITOIRE AU BENEFICE DE TOUS LES COLUMERINS, NOTAMMENT EN FAVEUR DES PERSONNES VULNERABLES
- AXE II – PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES
- X** **AXE III – PROMOUVOIR LE BIEN VIEILLIR**
- AXE IV – VALORISER LES ACTIONS EN SANTE MENTALE
- AXE V – PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT ET DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

Documents de référence

- **PRS** - Parcours vieillissement
- Priorité opérationnelle 1 : Maintenir le plus longtemps possible l'autonomie à domicile de la personne âgée fragile
- Projet structurant 1.1 : Concourir au repérage fragile précoce, à l'évaluation de la fragilité et aux actions de prévention de la perte d'autonomie
- **Schéma Départemental en faveur des personnes âgées** (2019-2023)

Objectifs stratégiques

Favoriser le maintien de l'autonomie au domicile choisi et consolider le parcours de la personne âgée

Objectifs opérationnels

1. Permettre aux personnes âgées de bénéficier d'un dépistage de la fragilité sur le territoire
2. Définir une articulation entre les acteurs de la médecine de ville et les institutions intervenant dans le repérage de la fragilité

Description de l'action : Etapes

Etape 1 : Information et formation par le Gérontopôle

- 1) Sensibiliser les professionnels (IDE, médecins) au dispositif
- 2) Repérer les professionnels (libéraux ou salariés ?) déjà formés et ceux volontaires pour être formés par le Gérontopôle, au dépistage de la fragilité pour intégrer les protocoles de coopération entre médecin généraliste/ infirmier/ CCAS
- 3) Former les volontaires et mettre en place une convention entre le CCAS et les professionnels de santé pour la mise en œuvre des consultations

Etape 2 : Adaptation du dispositif

- 1) Poursuivre l'envoi des questionnaires pour repérer les personnes fragiles
- 2) Prendre en compte les non-réponses et identifier les motifs pour adapter le dispositif

Secteur géographique visé

- Commune de Colomiers

Publics bénéficiaires

- Personnes âgées de plus de 70 ans

Pilotes de l'action

- CCAS

Partenaires à mobiliser

- Professionnels de santé libéraux et salariés – CPTS
- Structures sanitaires autorisées pour l'hospitalisation de jour à destination de la personne âgée
- Structures médico-sociales
- Gérotopôle
- MAIA
- Aides à domicile ...
- Personnes âgées de plus de 70 ans
- Associations (AIMADAF ...)
- Partenaires institutionnels (ARS, Conseil Départemental ...)

Echéancier prévisionnel de réalisation

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel							
	2019		2020		2021		2022	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Information et formation par le Gérotopôle		X	—————→					
Adaptation du dispositif	X	—————→						

Coût et financement

Financement d'un poste d'infirmier un jour par semaine (4 consultations/ semaine) pendant 10 mois
 Coût d'envoi des questionnaires + temps de travail d'analyse

Indicateurs

Objectif opérationnel 1 :

- Nombre de professionnels informés sur le dispositif
- Nombre de questionnaires envoyés aux seniors
- Nombre de réponses reçues
- Nombre de personnes âgées reçues en consultation dépistage de la fragilité, par an

Objectif opérationnel 2 :

- Nombre de séances d'information réalisées
- Nombre de professionnels volontaires à la formation du dépistage de la fragilité
- Nombre de formation au dépistage de la fragilité
- Nombre de professionnels formés au dépistage de la fragilité
- Nombre de conventions signées entre le CCASS et les professionnels de santé

Liens avec les autres fiches actions : 1.4 - 3.2

Contrat Local de Santé 2019-2022

Ville de Colomiers

FICHE
N° 3.4

Améliorer les conditions de vie et anticiper la perte d'autonomie des personnes âgées vivant à domicile

Axes du Contrat Local de Santé :

- AXE I – VALORISER ET OPTIMISER L'OFFRE EN SANTE DU TERRITOIRE AU BENEFICE DE TOUS LES COLUMERINS, NOTAMMENT EN FAVEUR DES PERSONNES VULNERABLES
- AXE II – PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES
- X** **AXE III – PROMOUVOIR LE BIEN VIEILLIR**
- AXE IV – VALORISER LES ACTIONS EN SANTE MENTALE
- AXE V – PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT ET DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

Documents de référence

- **PRS** - Parcours vieillissement

Priorité opérationnelle 1 : Maintenir le plus longtemps possible l'autonomie à domicile de la personne âgée fragile

- **PRS** – Parcours personnes en situation de handicap

Priorité opérationnelle 3 : Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap

Projet structurant 3 : Promouvoir l'habitat inclusif

- **Schéma Départemental en faveur des personnes âgées (2019-2023)**

Objectif stratégique

Favoriser le maintien de l'autonomie au domicile choisi et consolider le parcours de la personne âgée

Objectifs opérationnels

1. Ouvrir une réflexion sur l'adaptation fonctionnelle du domicile des personnes âgées en lien avec les seniors, les professionnels de santé et acteurs sociaux/ médico-sociaux et les financeurs
2. Travailler les alternatives innovantes d'hébergement en lien avec les financeurs

Description de l'action : Etapes

Etape 1 : Amélioration de l'adaptation fonctionnelle du domicile

- 1) Repérage des aides et des financements / Recherche de partenariat pour contribuer à l'aménagement du logement / Retour d'expérience national / Recherche de porteur de projet
- 2) Evaluation des besoins de la personne âgée par une équipe pluridisciplinaire à compétence spécifique (ergothérapeute) en complément de la MDS
- 3) Réalisation d'un diagnostic du domicile par un ergothérapeute
- 4) Adaptation du matériel à domicile
- 5) Formation à l'utilisation du matériel adapté pour les intervenants à domicile

Etape 2 : Développement de lieux de vie alternatifs et intergénérationnels

- 1) Repérage des besoins en lieux alternatifs et intergénérationnels (*ex : résidence autonome, « village bleu », habitat partagé, EHPAD hors les murs, ...*)
- 2) Favoriser l'émergence de dispositif manquant/ nécessaire sur le territoire - travail en lien avec les financeurs

Secteur géographique visé

- Commune de Colomiers

Publics bénéficiaires

- Personnes âgées

Pilotes de l'action

Partenaires à mobiliser

- Personnes âgées et leurs aidants
- Acteurs professionnels intervenant dans l'accompagnement des personnes âgées
- Acteurs associatifs
- Partenaires institutionnels (Conseil Départemental, ARS, CARSAT, mutuelles ...)
- Bailleurs sociaux
- Entreprises locales

Echéancier prévisionnel de réalisation

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel							
	2019		2020		2021		2022	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Amélioration de l'adaptation fonctionnelle du domicile				X	→			
Développement de lieux de vie alternatifs et inter-générationnels			X	→				

Coût et financement

Coût financier pour la MDS
 Réflexion sur le financement d'un ergothérapeute sur 4 demi-journées par mois pendant 10 mois
 Financement via appels à projets CARSAT, ARS ...

Indicateurs

Objectif opérationnel 1 :

- Nombre d'évaluations des besoins au domicile réalisées
- Rapport entre les demandes d'aménagement de l'habitat et adaptations réalisées
- Nombre de formations réalisées
- Nombre d'intervenants au domicile formés

Objectif opérationnel 2 :

- Nombre de réponses aux appels à projet
- Nombre de dispositifs innovants créés

Liens avec autres fiches actions : 3.1 - 3.2 - 5.1 - 5.2

Contrat Local de Santé 2019-2022

Ville de Colomiers

FICHE
N° 4.1

Mettre en place un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)

Axes du Contrat Local de Santé :

- AXE I – VALORISER ET OPTIMISER L'OFFRE EN SANTE DU TERRITOIRE AU BENEFICE DE TOUS LES COLUMERINS, NOTAMMENT EN FAVEUR DES PERSONNES VULNERABLES
- AXE II – PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES
- AXE III – PROMOUVOIR LE BIEN VIEILLIR
- AXE IV – VALORISER LES ACTIONS EN SANTE MENTALE**
- AXE V – PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT ET DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

Documents de référence

- **PRS** - Formation et accompagnement des professionnels dans leur exercice

Priorité opérationnelle 2 : Faire de la formation un levier pour la qualité, l'organisation et la pertinence des prises en charge

Projet structurant 2.1 : Promouvoir le case-management et l'approche multi-institutionnelle en santé mentale

- **PRAPS**

Priorité d'action 3 : Contribuer à une meilleure prise en compte de la santé mentale des personnes en situation de précarité

3.2.1 : Coordonner les acteurs locaux pour l'examen des cas complexes, en veillant à la cohérence des différents dispositifs ou instances de coordination

3.2.2 : Mobiliser les établissements de santé en psychiatrie et des structures des champs social et médico-social pour une meilleure coordination territoriale du parcours de soins en santé mentale des personnes en situation de précarité, afin notamment de sécuriser leur entrée et leur sortie des dispositifs d'urgence

- Cahier des charges CLSM/ ARS-2016 « Le Conseil Local en Santé Mentale est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, le secteur psychiatrique, les professionnels de santé, les acteurs sociaux et médico-sociaux, les usagers, les aidants et tous les acteurs locaux concernés (bailleurs, secteurs éducatifs, associatifs, justice, police, ...). Il a pour mission de favoriser le décroisement de la santé mentale et des politiques publiques menées au niveau local. Il mène son action sur un territoire de proximité infracommunal, communal ou intercommunal qui doit être pertinent pour les acteurs locaux ... »

Objectif stratégique

Renforcer les réseaux d'acteurs autour des enjeux de santé mentale

Objectifs opérationnels

1. Améliorer la lisibilité des ressources locales en confortant les partenariats entre les acteurs du territoire
2. Faciliter la participation des usagers et de leurs aidants
3. Prioriser des axes de travail

Description de l'action : Etapes

- 1) Mobiliser l'ensemble des partenaires
- 2) Définir les contours du CLSM : choix des thèmes prioritaires, élaboration d'une charte/ règlement intérieur/ mise en place d'un COFIL ...
- 3) Constituer des groupes de travail et travailler sur des projets (collectifs ou individuels) de prévention, formation, information, actions sur des problématiques ciblées (ex : accès au logement, situation de crise, dé-stigmatisation...)

Secteur géographique visé

- Commune de Colomiers

Publics bénéficiaires

- Professionnels
- Usagers

Pilotes de l'action

- Coordonnateur du Contrat Local de Santé

Partenaires à mobiliser

- Elus locaux
- Usagers et aidants
- Psychiatrie
- Professionnels de santé libéraux
- Professionnels des secteurs médico-social et social
- Partenaires institutionnels (ARS, CPAM, Conseil Départemental ...)
- Bailleurs sociaux
- Associations

Echéancier prévisionnel de réalisation

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel							
	2019		2020		2021		2022	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Mobilisation des partenaires		X	→					
Préfiguration du CLSM		X	→					
Mise en oeuvre du CLSM				X	→			

Coût et financement

Financement d'une journée thématique sur la santé mentale

Indicateurs

Objectif opérationnel 1 :

- Nombre de réunions mises en place
- Nombre de mois entre la signature du CLS et la mise en place effective du CLSM

Objectif opérationnel 2 :

- Nombre et type de partenaires impliqués dans le CLSM

Objectif opérationnel 3 :

- Nombre de groupes de travail
- Nombre de partenaires par groupe de travail
- Nombre d'actions développées

Liens avec les autres fiches actions : 1.1 - 1.2 - 4.2

Contrat Local de Santé 2019-2022

Ville de Colomiers

FICHE
N° 4.2

Organiser les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

Axes du Contrat Local de Santé :

- AXE I – VALORISER ET OPTIMISER L'OFFRE EN SANTE DU TERRITOIRE AU BENEFICE DE TOUS LES COLUMERINS, NOTAMMENT EN FAVEUR DES PERSONNES VULNERABLES
- AXE II – PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES
- AXE III – PROMOUVOIR LE BIEN VIEILLIR
- AXE IV – VALORISER LES ACTIONS EN SANTE MENTALE**
- AXE V – PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT ET DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

Documents de référence

- **PRS** - Parcours santé mentale

Objectif stratégique

Renforcer les réseaux d'acteurs autour des enjeux de santé mentale

Objectifs opérationnels

1. Mettre en place un évènement sensibilisant le grand public, les professionnels, les élus, l'entourage des personnes malades et les entreprises... dans un double but de pédagogie et de dédramatisation
2. Informer sur les différentes approches de la santé mentale
3. Rassembler, par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale
4. Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

Description de l'action : Etapes

- 1) Poursuivre les réunions d'organisation des SISM
- 2) Organiser des portes ouvertes, conférences, spectacles, ciné-débat, expositions, moments d'échanges, lieux de rencontre autour de la thématique nationale

Secteur géographique visé

- Commune de Colomiers

Publics bénéficiaires

- Professionnels
- Usagers

Pilote de l'action

- Coordonnateur du Contrat Local de Santé

Partenaires à mobiliser

- Services de la ville
- Elus locaux
- Partenaires institutionnels (ARS, CPAM, Conseil Départemental ...)
- Bailleurs sociaux
- Associations
- Usagers
- Professionnels de santé et acteurs médico-sociaux et sociaux

Echéancier prévisionnel de réalisation

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel							
	2019		2020		2021		2022	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Réunion d'organisation des SISM		X		X		X		X
Organisation des évènements + bilan	X		X		X		X	

Coût et financement

Coût des intervenants, logistique, communication

Indicateurs

Objectifs opérationnels 1- 2- 3- 4 :

- Nombre de réunions mises en place
- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de participants par actions
- Satisfaction des participants

Liens avec les autres fiches actions : 4.1

Contrat Local de Santé 2019-2022

Ville de Colomiers

FICHE
N° 5.1

Développer une culture commune santé environnement

Axes du Contrat Local de Santé :

- AXE I – VALORISER ET OPTIMISER L’OFFRE EN SANTE DU TERRITOIRE AU BENEFICE DE TOUS LES COLUMERINS, NOTAMMENT EN FAVEUR DES PERSONNES VULNERABLES
- AXE II – PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES
- AXE III – PROMOUVOIR LE BIEN VIEILLIR
- AXE IV – VALORISER LES ACTIONS EN SANTE MENTALE
- AXE V – PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT ET DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE**

Documents de référence

- **PRSE 3**

Axe 1 : Renforcer l’appropriation de la santé environnement par les citoyens

Action 1.1 : Créer une culture commune des acteurs relais d’éducation en santé environnementale

Action 1.2 : Favoriser l’appropriation par les collectivités territoriales de leur rôle en santé environnement

Action 1.3 : Promouvoir l’appropriation par le grand public de comportements favorables à la santé

Objectif stratégique

Sensibiliser l’ensemble des acteurs du territoire concernant l’importance de la santé environnementale

Objectifs opérationnels

1. Mettre en relation les acteurs santé environnement
2. Développer les connaissances de chacun sur la thématique santé environnement
3. Sensibiliser le grand public à la santé environnementale

Description de l’action : Etapes

Etape 1 : Acculturation pour les professionnels/ les élus/ le grand public

- 1) Créer une instance/ groupe de travail Santé Environnement
- 2) S’acculturer à des thématiques Santé Environnement lors de rencontres, tous les 3/ 4 mois

Etape 2 : Construction d’actions

- 1) Discuter et résoudre des problématiques de Santé Environnement à Colomiers

Etape 3 : Développement d’actions et diffusion

- 1) Décliner des actions d’information, formation, sensibilisation (soirées-débats ; journées événementielles pour les enfants, documentations thématiques à destination des résidents et patientèle des structures/ établissements de santé et établissements médico-sociaux ...)

Secteur géographique visé

- Commune de Colomiers

Publics bénéficiaires

- Professionnels et acteurs sanitaires/ médico-social/ social
- Professionnels de la collectivité
- Autres professionnels : architecture, agriculture, environnement, urbanisme ...
- Grand public

Pilotes de l'action

- Coordonnateur du Contrat Local de Santé
- ARS

Partenaires à mobiliser

- Partenaires institutionnels (ARS, Conseil Départemental, Toulouse métropole, préfecture ...)
- Services de la Mairie
- Elus locaux
- Professionnels et acteurs de la santé
- Population columérine

Echéancier prévisionnel de réalisation

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel								
	2019		2020		2021		2022		
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	
Acculturation pour les professionnels/ les élus et le grand public		X	→						
Construction d'actions			X	→					
Développement et diffusion d'actions					X	→			

Coût et financement

Financement d'une journée événementielle
 Coût d'une formation de 2 jours, renouvelée 4 fois

Indicateurs

Objectifs opérationnels 1- 2 :

- Nombre de réunions
- Nombre de professionnels/ acteurs mobilisés

Objectif opérationnel 3 :

- Nombre de séances d'information
- Satisfaction des participants

Liens avec autres fiches actions : 1.1 - 1.2 - 2.4 - 3.4 - 5.2 - 5.3 - 5.4

Contrat Local de Santé 2019-2022

Ville de Colomiers

FICHE
N° 5.2

Accompagner un urbanisme et des modes de mobilité favorables à l'environnement et à la santé

Axes du Contrat Local de Santé :

- AXE I – VALORISER ET OPTIMISER L'OFFRE EN SANTE DU TERRITOIRE AU BENEFICE DE TOUS LES COLUMERINS, NOTAMMENT EN FAVEUR DES PERSONNES VULNERABLES
- AXE II – PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES
- AXE III – PROMOUVOIR LE BIEN VIEILLIR
- AXE IV – VALORISER LES ACTIONS EN SANTE MENTALE
- AXE V – PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT ET DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE**

Documents de référence

- **PRSE 3**

Axe 2 : Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé

Action 2.1 : Promouvoir une santé environnementale dans les projets d'aménagement

Action 2.2 : Promouvoir et valoriser les mobilités favorables à la santé et respectueuses de l'environnement

Objectif stratégique

Promouvoir l'approche santé dans les projets d'aménagement et de mobilité de la ville

Objectifs opérationnels

1. Sensibiliser les décideurs à la prise en compte de la santé environnement dans les projets urbains
2. Intégrer dans tout projet d'aménagement, le développement nécessaire des modes actifs (espaces piétons, pistes cyclables ...) et des modes collectifs (transports en commun, aire de co-voiturage)

Description de l'action : Etapes

- 1) Diffuser et communiquer sur les guides, initiatives et expériences existantes de prise en compte de la santé environnementale dans les planifications en urbanisme
- 2) Diffuser et communiquer sur les bonnes pratiques en termes de mobilités : *liaisons attractives, parking relais, mobilités actives ...*
- 3) Travailler sur le développement d'actions/ d'outils pour un urbanisme favorable à la santé

Secteur géographique visé

- Commune de Colomiers

Publics bénéficiaires

- Ensemble des columérins

Pilotes de l'action

- Coordonnateur du Contrat Local de Santé
- ARS

Partenaires à mobiliser

- Partenaires institutionnels (ARS, Conseil Départemental, Conseil Régional, Toulouse Métropole, Préfecture ...)
- Services de la Mairie
- Elus locaux
- Population columérine
- Experts en urbanisme : Agences d'urbanisme, bureaux d'études, architectes ...

Echéancier prévisionnel de réalisation

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel								
	2019		2020		2021		2022		
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	
Diffusion et communication en faveur de la santé environnementale dans les projets d'urbanisme			X	→					
Diffusion et communication en faveur des mobilités favorable à l'environnement et à la santé			X	→					
Développement d'actions/ outils pour un « urbanisme favorable à la santé »				X	→				

Coût et financement

Coût de communication et d'information

Indicateurs

Objectif opérationnel 1 :

- Nombre et typologie des personnes informées et formées
- Nombre de réunions organisées
- Nombre de bonnes pratiques diffusées

Objectif opérationnel 2 :

- Nombre de projets urbains recensés prenant compte la santé environnementale

Liens avec autres fiches actions : 2.3 - 2.4 - 3.2 - 3.4 - 5.1 - 5.3

Contrat Local de Santé 2019-2022

Ville de Colomiers

FICHE
N° 5.3

Sensibiliser sur la qualité de l'air intérieur, en particulier des lieux recevant du public vulnérable

Axes du Contrat Local de Santé :

- AXE I – VALORISER ET OPTIMISER L'OFFRE EN SANTE DU TERRITOIRE AU BENEFICE DE TOUS LES COLUMERINS, NOTAMMENT EN FAVEUR DES PERSONNES VULNERABLES
- AXE II – PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES
- AXE III – PROMOUVOIR LE BIEN VIEILLIR
- AXE IV – VALORISER LES ACTIONS EN SANTE MENTALE
- AXE V – PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT ET DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE**

Documents de référence

- PRSE 3

Axe 4 : Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les espaces clos

Action 4.1 : Former/ sensibiliser au lien entre la qualité de l'air intérieur et la santé

Objectif stratégique

Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les structures recevant du public à Colomiers

Objectifs opérationnels

1. Informer les gestionnaires des établissements/ structures de leurs obligations
2. Sensibiliser tous les intervenants des établissements à la mise en œuvre de bonnes pratiques

Description de l'action : Etapes

- 1) Initier et suivre la qualité de l'air intérieur dans les lieux scolaires recevant les plus jeunes enfants (cf : réglementation du 1^{er} janvier 2018) et proposer (volontariat) aux entreprises recevant du public d'entrer dans la démarche.
- 2) Réaliser des cahiers des charges communs (non contraignant) pour les Etablissements Recevant du Public columérins
- 3) Créer un label et promouvoir les établissements « pilotes »

Secteur géographique visé

- Commune de Colomiers

Publics bénéficiaires

- Citoyens

Pilotes de l'action

- Coordonnateur du Contrat Local de Santé

Partenaires à mobiliser

- Partenaires institutionnels (ARS, Conseil Départemental, Conseil Régional ...)
- Services de la Mairie
- Elus locaux
- Professionnels et acteurs de la santé
- Population columérine

Echéancier prévisionnel de réalisation

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel							
	2019		2020		2021		2022	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Suivi de la qualité de l'air intérieur dans les lieux scolaires			X	→				
Recherche d'entreprises volontaires			X	→				
Réalisation d'un cahier des charges commun pour les ERP columérins					X	→		
Création d'un label							X	

Coût et financement

Financement d'un diagnostic de la qualité de l'air intérieur

Indicateurs

Objectif opérationnel 1 :

- Nombre de séances d'information proposées
- Nombre d'acteurs informés
- Nombre de lieux respectant la réglementation du 1^{er} janvier 2018

Objectif opérationnel 2 :

- Nombre d'entreprises volontaires
- Nombre de mois entre la signature du CLS et la réalisation d'un cahier des charges
- Nombre de mois entre la signature du CLS et la création d'un label

Liens avec autres fiches actions : 5.1 – 5.2

Contrat Local de Santé 2019-2022

Ville de Colomiers

FICHE
N° 5.4

Poursuivre la déclinaison du Programme National Nutrition Santé (PNNS) et consolider les actions en faveur d'une alimentation durable

Axes du Contrat Local de Santé :

- AXE I – VALORISER ET OPTIMISER L'OFFRE EN SANTE DU TERRITOIRE AU BENEFICE DE TOUS LES COLUMERINS, NOTAMMENT EN FAVEUR DES PERSONNES VULNERABLES
- AXE II – PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES
- AXE III – PROMOUVOIR LE BIEN VIEILLIR
- AXE IV – VALORISER LES ACTIONS EN SANTE MENTALE
- AXE V – PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT ET DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE**

Documents de référence

- **Plan National Nutrition Santé (PNNS)**
- Plan Obésité
- **PRS** -Prévention et promotion de la santé

Priorité opérationnelle 1 : Renforcer la prévention et la promotion de la santé par des interventions adaptées

Objectif stratégique

Promouvoir les bonnes pratiques en matière de sport/ santé et nutrition

Objectifs opérationnels

1. Poursuivre les actions d'éducation à l'alimentation et à la pratique physique
2. Travailler avec les acteurs locaux et ceux du circuit court
3. Améliorer l'aménagement du territoire pour faciliter la pratique de l'activité sportive

Description de l'action : Etapes

- 1) Mobilisation de l'ensemble des parties prenantes dans l'appel à projet PNNS (déploiement des actions)
- 2) Information et communication sur les déterminants d'une nutrition favorable à la santé
- 3) Mise en place d'un parcours sportif, pédibus par exemple

Secteur géographique visé

- Commune de Colomiers

Publics bénéficiaires

- Ensemble de la population

Pilotes de l'action

- Direction de la Restauration Maintenance et Hygiène des Locaux –Mairie de Colomiers
- CCAS

Partenaires à mobiliser

- Producteurs locaux
- Partenaires institutionnels (ARS, Conseil Départemental, Conseil Régional ...)
- Services de la Mairie
- Professionnels et acteurs de la santé
- Population columérine
- Associations

Echéancier prévisionnel de réalisation

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel							
	2019		2020		2021		2022	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Appel à projet PNNS	X		X		X		X	
Information et communication au grand public	—————→							
Aménagement du territoire				X	—————→			

Coût et financement

Financement via appel à projet PNNS

Réflexion sur le coût de la mise en place d'un parcours sportif

Indicateurs

Objectifs opérationnels 1- 2- 3 :

- Nombre et type d'actions déployées
- Nombre et typologie des bénéficiaires des actions
- Nombre de réunions d'information mises en place

Liens avec les autres fiches actions : 2.3 - 5.1 - 5.2

Contrat Local de Santé

Colomiers

2019-2022

ANNEXE 3 : MODELES D'EVALUATION





CONTRAT LOCAL DE SANTE
REFERENTIEL D'EVALUATION ET BILAN POUR L'ANNEE

Ce Référentiel a pour vocation d'être utilisé par la Direction Générale de l'ARS Occitanie et les collectivités territoriales signataires du CLS, annuellement.

CONTRAT LOCAL DE SANTE

REFERENTIEL D'EVALUATION ET BILAN

SOMMAIRE

- 1/ Le Contexte et le CLS en quelques dates
- 2/ Le territoire
- 3/ Diagnostic
- 4/ Enjeux et objectifs
- 5/ Les partenaires et les signataires (signataires, partenaires, financeurs)
- 6/ La gouvernance
- 7/ La coordination des politiques publiques
- 8/ Lien avec la politique de la ville (si concerné)
- 9/ Résultats et impacts
- 10/ Les actions : états d'avancements
- 11/ La coordination de CLS
- 12/ Les financements

Conclusion :

- Pour les CLS arrivés à échéance, a-t-il été reconduit ?
- Si non, pourquoi ?
- Recommandation pour le futur CLS – pistes d'amélioration
- Elargissement du territoire pour un futur CLS est-il envisagé ? (ou à l'inverse)
- Elargissement signataire et /ou financeurs est-il envisagé ?
- Objectifs stratégiques à venir au regard du diagnostic ORS MP-CREAI ORS
- Questions en suspens ?

En quelle mesure les stratégies menées et les actions du CLS ont-elles permis de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS)

LES CLS ONT VOCATION A :

- Renforcer la politique de santé au niveau local dans le respect des objectifs du PRS, tout en répondant aux besoins du territoire,
- Coordonner, articuler et mettre en cohérence les différentes politiques publiques,
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,
- Permettre la construction d'un parcours de santé adapté.

Construction du CLS

1/ Le Contexte et le CLS en quelques dates :

Répondre aux questions suivantes :

Qui est à l'initiative de la démarche du CLS ?

Pourquoi la collectivité a-t-elle décidé de rentrer dans une démarche de CLS ?

La collectivité dispose t'elle d'un ASV, Contrat Ville (QPV), PRE (programme réussite éducative), Label PNNS, LABEL Ville OMS ?

Quelques dates : première mobilisation des acteurs, signature, durée du CLS

2/ Le territoire :

Répondre aux questions suivantes :

Nom du territoire

Territoire rural, urbain ou mixte ?

Nombre de communes sur le CLS ? Nombre de communes dans le département ?

Nombres d'habitants sur le CLS ? Nombre d'habitants dans le département ?

3/ Diagnostic :

Répondre aux questions suivantes :

Un diagnostic a-t-il été réalisé essentiellement pour l'élaboration du CLS en cours ?

Quels sont les principaux problèmes de santé identifiés ?

Des ISTS ont-elles été identifiées ?

4/ Enjeux et objectifs :

Enjeux et Axes identifiés (*listier succinctement les axes du CLS*)

5/ Les partenaires et les signataires (signataires, partenaires, financeurs) :

Répondre aux questions suivantes :

Les signataires du CLS ?

Les partenaires ?

Financeurs de la coordination de CLS (si elle existe avec la part des financements) ?

6/ La gouvernance :

Répondre aux questions suivantes :

Quel est le niveau de portage politique ? (Maire, adjoint au maire, directeur de la santé, autres ?)

Le CLS dispose-t-il d'un COPIL, COTECH / groupes de travail ou commissions thématiques ?

Nombre de réunions pour cette année (gouvernance seule) ?

Nombre de CR formalisés et diffusés (gouvernance seule) ?

Nombre de réunions COTECH pour cette année ?

Nombre de CR formalisés et diffusés ?

7/ La coordination des politiques publiques :

Les acteurs impliqués dans d'autres politiques publiques s'inscrivent ils dans la dynamique CLS ?

Quels sont les acteurs qui font défaut ?

6/ Lien avec la politique de la ville (si concerné) :

Répondre aux questions suivantes :

Existe-t-il un contrat ville sur le territoire du CLS ?

Existe-t-il une articulation avec les acteurs de la Politique de la Ville : ASV ? (Type de collaboration, dispositif, qualité)

9/ Résultats et impacts : *compléter le tableau suivant* :

-- vous ne répondez pas du tout à cet indicateur

++ vous répondez totalement à cet indicateur

- vous ne répondez pas suffisamment

+ vous répondez de façon satisfaisante

Questions	Indicateurs	--	-	+	++
Les objectifs stratégiques ont-ils été atteints	<p>Enumérez vos axes et notez les indicateurs adéquats à leurs avancées</p> <p>...</p> <p>...</p> <p>...</p> <p>...</p> <p>...</p>				
Dans quelle mesure la démarche CLS a-t-elle permis d'activer les principaux leviers permettant d'agir sur l'ISTS ?	<p>Décloisonnement des services de l'Etat, de la collectivité (emploi, social, logement,..), et avec les autres partenaires</p> <p>Amélioration de la coordination des politiques publiques sur le territoire ?</p> <p>Articulation avec la politique de la ville</p>				
Quelle est la plus-value apportée par le CLS à l'amélioration des parcours de santé ?	<p>Amélioration des parcours de santé sur le territoire en terme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'accessibilité (géographie, culturelle, financière) - De lisibilité - De sécurité <p>Amélioration de la coordination Ville/Hôpital/Ville</p> <p>Satisfaction des professionnels (procédure, charge de travail)</p> <p>Des patients usagers (délais d'attente, qualité de la prise en charge)</p>				
Quels ont été les facteurs bloquant ou facilitant ?	<p>Analyse des facteurs facilitants</p> <p>....</p> <p>.....</p> <p>et/ou bloquants ?</p> <p>...</p> <p>...</p> <p>Pistes d'amélioration ?</p> <p>...</p> <p>...</p> <p style="text-align: right;">...</p>				

10/ Les actions : état d'avancement

Inclure les annexe 3 du CLS = évaluation et suivi des actions

11/ La coordination de CLS

Profil du coordonnateur (si présent) ?

Les ressources humaines sont-elles adaptées et cohérentes au regard des objectifs poursuivis ?

L'IREPS/le CODES a-t-il été mobilisé sur le CLS ?

A quel titre : coordination territoriale/du CLS/d'un axe, appui aux porteurs, portage d'actions ?

12/ Les financements annuels

Les ressources financières sont-elles dans l'ensemble adaptées et cohérentes au regard des objectifs poursuivis ?

Fournir le dernier budget réalisé N et prévisionnel N+1

(Au 31 mars de l'année suivante)

Conclusion :

- Pour les CLS arrivés à échéance, a-t-il été reconduit ?
 - Si non, pourquoi ?

 - Recommandation pour le futur CLS ? pistes d'amélioration ?
 - Elargissement du territoire pour un futur CLS est-il envisagé ? (ou à l'inverse)
 - Elargissement signataire et /ou financeurs est-il envisagé ?
 - Objectifs stratégiques à venir au regard du diagnostic ORS MP-CREAI ORS
 - Questions en suspens ?
- En quelle mesure les stratégies menées et les actions du CLS ont-elles permis de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS)

Porteur de la fiche-action :		Evaluation et Suivi des actions au sein du CLS Projet structurant : fiche projet n°1				Date de mise à jour :		
Rédacteur du document de suivi :								 → copier/ coller l'image correspondant à
Partenaires mobilisés :		CONTRAT LOCAL DE SANTE						
		Thème ou parcours - PRS2 Ou projet innovant						
		Mise en œuvre du projet structurant						
État d'avancement de l'action 0%  25% 50% 75% 100% <small>(estimer la réalisation de la fiche action en bougeant le cercle rouge)</small>			Réalisations et étapes Financements mobilisés		Résultats atteints		Perspectives (prochaine étape)	
Intitulé de l'action	Objectifs opérationnels	Indicateurs de référence retenus sur la fiche-action			2016	2017	2018	2019
Planification des rencontres des partenaires :					Observations (freins /leviers) :			

Glossaire

AAH : Allocation Adulte Handicapé
ABS : Analyse des Besoins Sociaux
ACS : Aide Complémentaire Santé
AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
ALD : Affection Longue Durée
ARPADE : Association Régionale de Prévention et d'Aide aux Dépendants et aux Exclus
APEIHSAT Association des Parents d'Enfants Inadaptés et Handicapés de la Société Airbus Toulouse
ARS : Agence Régionale de Santé
ARSEEA : Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte
ATIH : Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
CAF : Caisse d'Allocation Familiale
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CCASS : Centre Communal d'Action Sociale et de la Santé
CES : Centre d'Examen de Santé
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CLS : Contrat Local de Santé
CLSM : Conseil Local de Santé Mentale
CMP : Centre Médico-Psychologique
CMUC : Couverture Maladie Universelle Complémentaire
COPIL : COmité de PILotage
COS : Cadre d'Orientation Stratégique
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPS : Compétence PsychoSociale
CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CREAI-ORS Occitanie : Centre Régional d'Etude d'Action et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité – Observatoire Régional de la Santé
FA : Fiche Action
HPTS : Hôpital, Patients, Santé, Territoires
IREPS : Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
ISS : Inégalité Sociale de Santé
IVG : Interruption Volontaire de Grossesse
LMSS : Loi de Modernisation de Notre Système de Santé
MCO : Médecine, Chirurgie et Obstétrique
PMSI : Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information
PNNS : Programme National Nutrition Santé
PRAPS : Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies
PRS : Projet Régional de Santé
PRSE : Plan Régional Santé Environnement
RAMIP : Réseau Addiction Midi-Pyrénées
REPPPOP : REseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique
RSA : Revenu de Solidarité Active
SISM : Semaine d'Information sur la Santé Mentale
SRS : Stratégie Régionale de Santé
SSR : Soin de Suite et de Réadaptation
UNAFAM : Union Nationale des Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques
URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé